



HAL
open science

Les maisons romaines précoces de l'oppidum de la Sioutat à Roquelaure (Gers) : bilan des recherches récentes

Philippe Gardes, Audrey Coiquaud, Alexandra Dardenay, Anaïs Denysiak, Alexandre Lemaire, Alain Badie, Pierre-Emmanuel Beau, Laurence Benquet, Fabien Callède, Laurent Callegarin, et al.

► To cite this version:

Philippe Gardes, Audrey Coiquaud, Alexandra Dardenay, Anaïs Denysiak, Alexandre Lemaire, et al.. Les maisons romaines précoces de l'oppidum de la Sioutat à Roquelaure (Gers) : bilan des recherches récentes. Gallia - Archéologie de la France antique, 2013, 70 (2), pp.25-57. halshs-00942406

HAL Id: halshs-00942406

<https://shs.hal.science/halshs-00942406v1>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les maisons romaines précoces de l'oppidum de la Sioutat à Roquelaure (Gers)

Bilan des recherches récentes

Sous la direction de Philippe GARDES ¹

avec la collaboration d'Audrey COIQUAUD ², Alexandra DARDENAY ³, Anaïs DENYSIAK ⁴, Alexandre LEMAIRE ⁵ en collaboration avec Alain BADIE ⁶, Pierre-Emmanuel BEAU ⁷, Laurence BENQUET ⁸, Fabien CALLÈDE ⁹, Laurent CALLEGARIN ¹⁰, Thomas LE DREFF ¹¹, Michel PASSELAC ¹², Matthieu SOLER ¹³ et Michel VIDAL ¹⁴

Mots-clés. *Acculturation, oppidum, domus, peinture murale, Auguste.*

Résumé. *Les recherches menées depuis 2006 sur l'oppidum de La Sioutat à Roquelaure (Gers) donnent aujourd'hui un éclairage nouveau sur la Protohistoire récente de cette zone du Sud-Ouest français. Actif dès le ^{ve} s. av. J.-C., le site connaît une période de développement à la fin de l'âge du Fer avec la mise en place d'un système d'occupation en terrasses sur le versant sud. Le dernier quart du ^{1^{er}} s. av. J.-C. est marqué par la construction de deux maisons, partiellement explorées. La première correspond à une bâtisse rectangulaire organisée autour d'une cour et d'une pièce*

postérieure, encadrées par deux couloirs ou pièces de service. Dans un second temps est édifiée une maison beaucoup plus vaste présentant toutes les caractéristiques d'une domus italique. Il s'agit d'un bâtiment de prestige, qui témoigne tant par sa position que par ses volumes extérieurs ou par sa riche décoration murale du statut social très élevé du propriétaire. Au-delà, le cas de Roquelaure amène à s'interroger sur les modalités concrètes de la transition urbaine, expérimentée par les agglomérations indigènes durant la seconde moitié du ^{1^{er}} s. av. J.-C.

Keywords. *Acculturation, oppidum, domus, wall painting, Augustus.*

-
1. UMR 5608 du CNRS TRACES, Université de Toulouse-le-Mirail, 5 allées Antonio-Machado, F-31058 Toulouse Cedex. Courriel : p.gardes@wanadoo.fr
 2. CERA.GAS, 191, avenue Raymond Naves, Bât. B2 F-31500 Toulouse. Courriel : audrey.coiquaud@gmail.com
 3. UMR 5608 du CNRS TRACES, Université de Toulouse-le-Mirail, 5 allées Antonio-Machado, F-31058 Toulouse Cedex. Courriel : adardenay@yahoo.fr
 4. CERA.GAS, 191, avenue Raymond Naves, Bât. B2 F-31500 Toulouse. Courriel : anaisdenysiak@hotmail.fr
 5. UMR 5608 du CNRS TRACES, Université de Toulouse-le-Mirail, 5 allées Antonio-Machado, F-31058 Toulouse Cedex. Courriel : alex.lemaire@gmail.com
 6. Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)-CNRS, MMSH-AMU, bureau 042/B, 5 rue du Château-de-l'Horloge, BP 647, F-13094 Aix-en-Provence cedex 2. Courriel : badie@mms.univ-aix.fr
 7. CERA.GAS, 191 avenue Raymond-Naves, Bât. B2, F-31500 Toulouse. Courriel : pebeau@gmail.com
 8. Inrap Grand-Sud-Ouest, Centre de recherches archéologiques de Saint-Orens, 13 rue du Négoce, ZA des Champs Pinsons, F-31650 Saint-Orens-de-Gameville. Courriel : laurence.benquet@inrap.fr
 9. Inrap Grand-Sud-Ouest, Centre de recherches archéologiques de Saint-Orens, 13 rue du Négoce, ZA des Champs Pinsons, F-31650 Saint-Orens-de-Gameville. Courriel : fabien.callede@inrap.fr
 10. ITEM EA 3002, IRSAM, avenue du Doyen-Poplawski, F-64013 Pau. Courriel : laurent.callegarin@wanadoo.fr
 11. UMR 5608 du CNRS TRACES, Maison de la Recherche, Université de Toulouse-II-Le Mirail, 5 allées Antonio-Machado, F-31058 Toulouse Cedex 9. Courriel : thomas-le-dreff@hotmail.fr
 12. Archéologie des sociétés méditerranéennes CNRS, 390 avenue de Pérols. Courriel : mpasselac@hotmail.fr
 13. UMR 5608 du CNRS TRACES, Maison de la Recherche, Université de Toulouse-II-Le Mirail, 5 allées Antonio-Machado, F-31058 Toulouse Cedex 9. Courriel : soler.matthieu@laposte.net
 14. 8 rue Maryse-Bastié, F-31270 Cugnaux. Courriel : vidalmichel@hotmail.fr

Abstract. Research conducted on the oppidum of La Sioutat at Roquelaure (Gers) since 2006 now sheds new light on the Late Protohistory of that part of south-west France. In use from the 6th century B.C., the site saw a period of development in the Late Iron Age as settlements developed on terraces on the southern slope. The last quarter of the 1st c. BC was characterised by the construction of two houses, as yet partly excavated. The first is a rectangular building organised around a courtyard and a room

at the rear with two side lobbies or utility rooms. Later, a much larger house was built, presenting all the characteristics of an Italic domus. It was a prestige house whose location, but also its outside dimensions or rich wall decoration are an indication of the high social status of its owner. Beyond that, the Roquelaure oppidum raises the question of how in practice indigenous settlements turned into towns in the second half of the 1st c. BC.

Translation: Thierry DONNADIER

La fouille de l'oppidum de Roquelaure-La Sioutat révèle depuis quelques années un potentiel archéologique remarquable pour l'étude de ce secteur de l'Aquitaine sub-garonnique (Gers) aux âges du Fer et au début de l'époque romaine. Les principales avancées concernent l'habitat et son évolution, mais aussi la culture matérielle, l'économie de production et les pratiques alimentaires¹. Au-delà, un des apports majeurs de ces recherches réside dans la mise en évidence de constructions de type italique, dont la datation haute amène à s'interroger sur le devenir de l'oppidum après la conquête césarienne.

SITUATION

Le village de Roquelaure se situe à 9 km au nord d'Auch, dans une zone de coteaux dominant les vallées du Gers, à l'est, et du Talouch, à l'ouest (fig. 1). Le site de La Sioutat occupe un promontoire rocheux qui se dresse à 100 m à l'est du bourg (fig. 2). Sa partie centrale correspond à une élévation elliptique descendant en pente douce, vers l'est et l'ouest, et de manière plus abrupte, côté sud et nord. Il culmine à 239 m d'altitude et offre un point de vue remarquable sur la région, et ce jusqu'à plus de 10 km à la ronde.

Le plateau se présente aujourd'hui comme un triangle irrégulier de 350 m de longueur sur 250 m de largeur maximum. Une partie du site a été détruite par une carrière, qui a mis à profit les flancs du promontoire comme front de taille. Les limites actuelles apparaissent donc totalement artificielles. Seul, coté est, le dispositif de barrage protohistorique a été en partie épargné. Ainsi, le plateau a été amputé d'environ 20 % de sa surface initiale, en particulier du côté de l'accès actuel, où le banc calcaire a été exploité sur plus d'un demi-hectare. Aujourd'hui réduite à 5 ha, l'emprise du plateau, à l'origine, devait mesurer 7 ha environ. Les prospections réalisées autour du promontoire, depuis 1998, montrent que l'occupation s'étendait également sur la pente sud sur une surface que l'on peut estimer à au moins 5 ha.

HISTORIQUE DES RECHERCHES

L'établissement de hauteur de La Sioutat est connu depuis la fin du XVIII^e s. Il semble, en effet, que les vestiges mentionnés dans la commune par Jean-François de Montégut se rapportent à ce site (Batz, 1897). Il s'agit des restes d'une construction antique comprenant une série de pièces en enfilade et des éléments

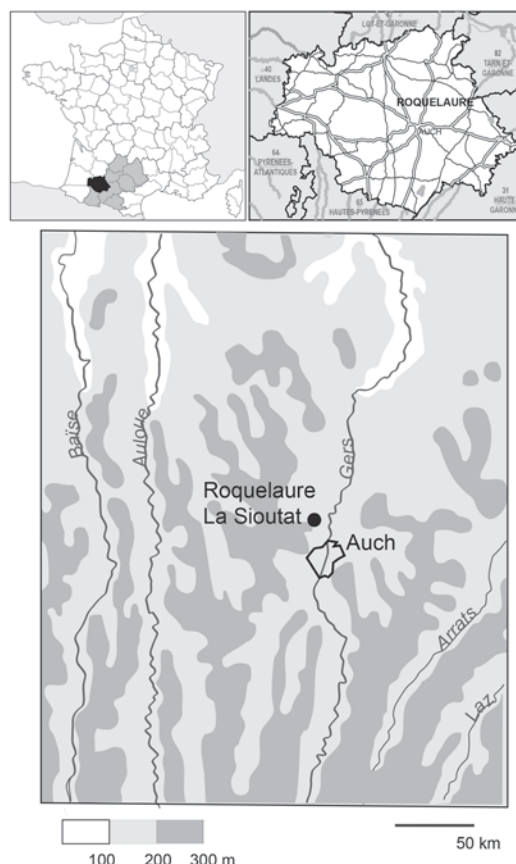


Fig. 1 – Localisation du site de Roquelaure-la Sioutat (DAO : Ph. Gardes, TRACES).

témoignant d'une probable installation thermale (hypocauste, cuves, conduite en plomb...). Cependant, l'absence de toute indication topographique empêche pour l'instant de mettre assurément en relation ce gisement avec celui de La Sioutat².

Le site n'est ensuite mentionné que de manière anecdotique dans la monographie du village, parue dans les années 1930 (Aubas, 1934, p. 78-80) et dans un article de Z. Baqué sur la présence celtique en Gascogne (Baqué, 1940).

Dans les années 1950, les travaux de carrière ont mis au jour un puits creusé dans le rocher à l'extrémité sud-est du promontoire (Saint-Martin, 1982). Ce dernier a été partiellement exploré par le propriétaire des parcelles, qui a exhumé une série d'amphores italiques décollées.

2. Deux autres attributions peuvent également être avancées : Garmazan ou Lartigaou. Ces deux sites correspondent à des *villae* gallo-romaines d'une certaine importance (Lapart, Petit, 1993, p. 118).

1. L'étude des ressources alimentaires est en cours. Elle est menée à bien par F. Durand (carpologie) et H. Martin (archéozoologie).



Fig. 2 – L’oppidum vu du nord-ouest
(cliché : F. Colléoni, Université de Rennes).



Fig. 5 – Photographie aérienne verticale des substructions antiques
(cliché : C. Petit-Aupert, Bordeaux-III, 1987).

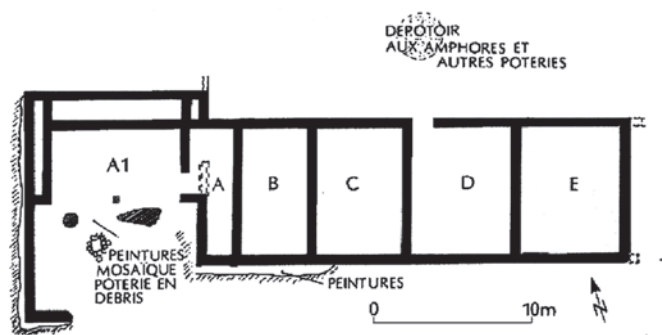


Fig. 3 – Plan des vestiges reconnus dans les années 1960
(Ph. Gardes, TRACES, d’après A. Barbet, 1983).



Fig. 4 – Vue de l’oppidum depuis l’ouest. Les substructions antiques apparaissent au pied du château d’eau (cliché : C. Petit-Aupert, Bordeaux-III, 1987).

Les recherches de terrain n’ont, en revanche, véritablement débuté qu’en 1962, à l’initiative de M. Cantet et A. Péré (fig. 3). Ces derniers ont consacré plusieurs campagnes de fouilles au dégagement d’une partie d’un bâtiment situé à flanc de coteau. Une série de pièces en enfilade a ainsi été mise au jour. De même, on a recueilli des milliers de fragments d’enduits peints à décor figuratif, d’un intérêt exceptionnel. À partir de la

deuxième année, l’exploration a été en grande partie guidée par la recherche de nouveaux enduits. Les investigations ont définitivement cessé en 1970, à la suite d’une dernière campagne de sondages, préalable à la remise en culture du plateau.

À l’issue de la première année de recherches, les fouilleurs concluaient déjà à la destruction totale des niveaux archéologiques, consécutive, pour eux, aux travaux de récupération de matériaux signalés par Montégut à la fin du XVIII^e s. Le principal apport de ces recherches est d’avoir permis de mieux comprendre la nature de l’occupation du plateau de La Sioutat en révélant le plan, considéré alors comme complet, d’un bâtiment antique et une partie de sa décoration intérieure, qui reste encore unique en Gaule. Le mérite de ces précurseurs est également d’avoir insisté sur la présence de traces d’occupations antérieures, représentées par du mobilier du premier âge du Fer trouvé hors stratigraphie.

Le site ne semble ensuite plus susciter l’intérêt des chercheurs avant les années 1980. C. Petit-Aupert consacre alors une campagne de prospection pédestre et aérienne au territoire communal de Roquelaure. À cette occasion, elle met en évidence le plan complet de l’édifice exploré dans les années 1960 (fig. 4 et 5). Il s’agit en réalité d’un bâtiment beaucoup plus important, formé de quatre ailes donnant sur une cour centrale.

LES RECHERCHES ACTUELLES

La fouille de La Sioutat prend place dans un projet de recherche entamé dans les années 1990 sur la question de l’organisation territoriale des peuples aquitains à la fin de l’âge du Fer (Gardes, 1990, 2001, 2002). Le dossier a été nourri par les résultats d’une prospection thématique portant sur le Gers et ses marges (2002-2004). Cette dernière a complètement renouvelé notre perception de la période et révélé une occupation dense et hiérarchisée du territoire (Gardes *et al.*, 2002). À partir de ces résultats inattendus, il est apparu urgent de développer des programmes de fouilles, et en particulier dans les zones à fort potentiel archéologique comme la vallée du Gers. C’est dans ce contexte qu’est né le projet de recherche autour de La Sioutat³.

3. Ce programme d’envergure, piloté par l’UMR 5608 TRACES, réunit une dizaine de chercheurs et spécialistes institutionnels. Il fonctionne également,

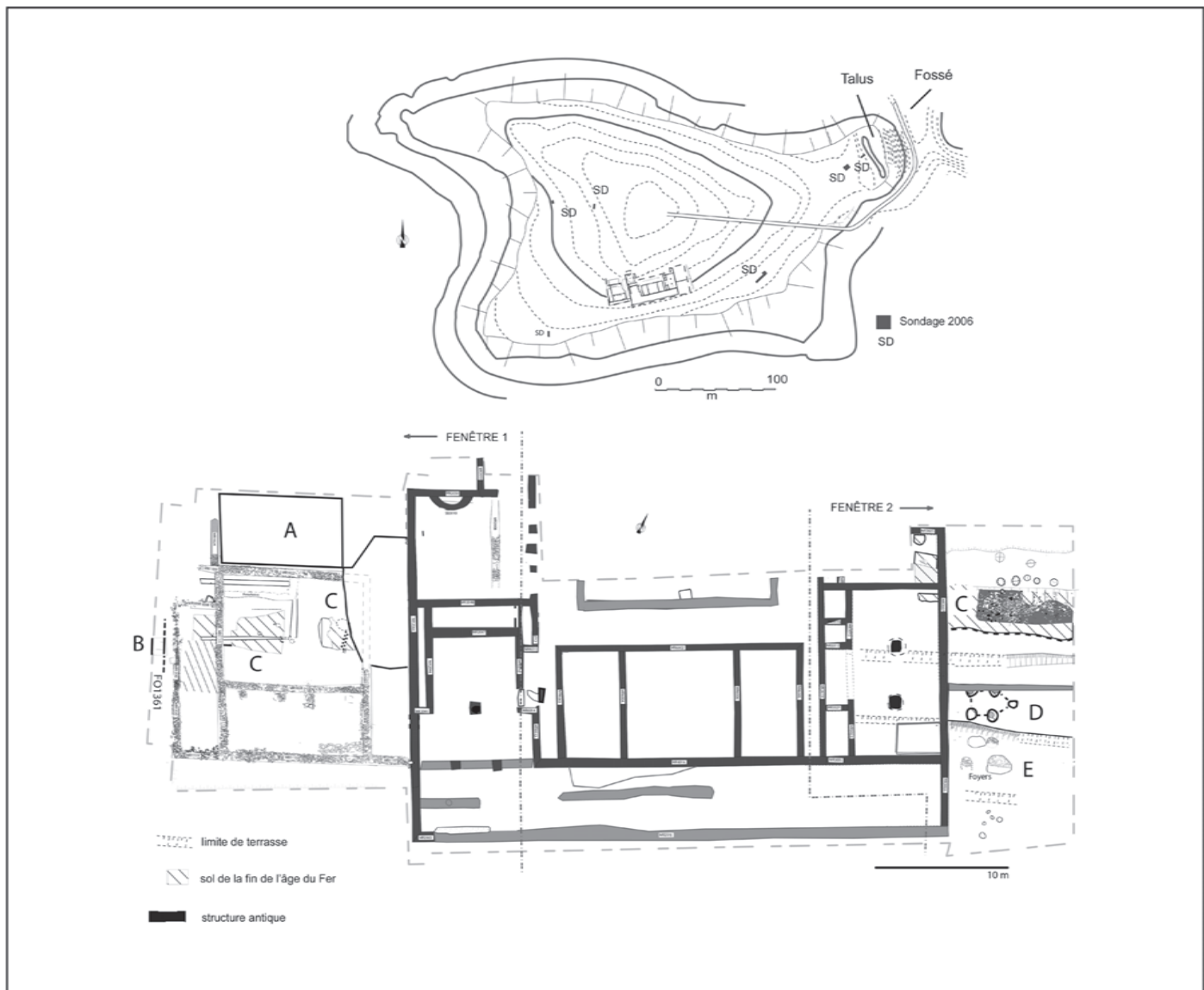


Fig. 6 – Plan général des vestiges (DAO : O. Onezime, Inrap, F. Callède, Inrap, Ph. Gardes, TRACES).

Après une première campagne de sondages (2006), les investigations se sont concentrées sur le versant sud du plateau et, plus concrètement, sur deux secteurs situés respectivement en périphérie ouest (fenêtre 1) et est (fenêtre 2) de la fouille ancienne (900 m² d'emprise cumulée). Dans le cadre d'un nouveau programme triennal en cours (2011-2013), les deux chantiers ouverts ont été réunis, faisant porter la surface de fouille à 1 500 m² (fig. 6).

Contrairement à ce que laissait augurer le résultat des fouilles anciennes, le site présente un potentiel archéologique remarquable en raison de sa longue durée d'occupation et de son

dans les faits, comme un chantier de formation des étudiants à l'archéologie urbaine protohistorique. La première année de recherche a été consacrée à évaluer le potentiel archéologique du site, à travers une campagne de sondages (2006). Ces derniers ont révélé, contre toute attente, l'existence de niveaux en place, avec par endroits une sédimentation archéologique dépassant 1 m d'épaisseur. Trois grandes périodes, attestées en stratigraphie, ont été distinguées : le premier âge du Fer (VI^e-V^e s. av. J.-C.), les II^e-I^{er} s. av. J.-C. et la période augustéenne. Les résultats sont apparus suffisamment probants pour envisager un approfondissement des recherches dans le cadre d'une fouille programmée annuelle (2007), puis triennale (2008-2010).

bon état de conservation, malgré un contexte topographique peu favorable. Un des acquis majeurs de la fouille est d'avoir permis de remettre en perspective les vestiges antiques du point de vue archéologique et architectural. Au-delà, ces recherches ouvrent la voie à une nouvelle lecture de la remarquable collection d'enduits peints, mis au jour dans les années 1960.

LES OCCUPATIONS PROTOHISTORIQUES

Le plateau de La Sioutat est protégé, à l'est, par un dispositif de barrage dont ne subsiste plus qu'une portion de talus, très dégradée. Il était associé à l'origine à un fossé dont le tracé est repris aujourd'hui par le chemin d'accès au site. Ces structures défensives ne sont, à ce jour, pas datées mais elles remontent probablement à l'une des deux phases d'occupation protohistorique.

Les sondages réalisés en 2006 ont révélé des vestiges de l'âge du Fer, très inégalement conservés, sur l'ensemble du plateau. Leur étude est encore en cours dans la zone de fouille ouverte sur le versant sud, mais deux périodes principales

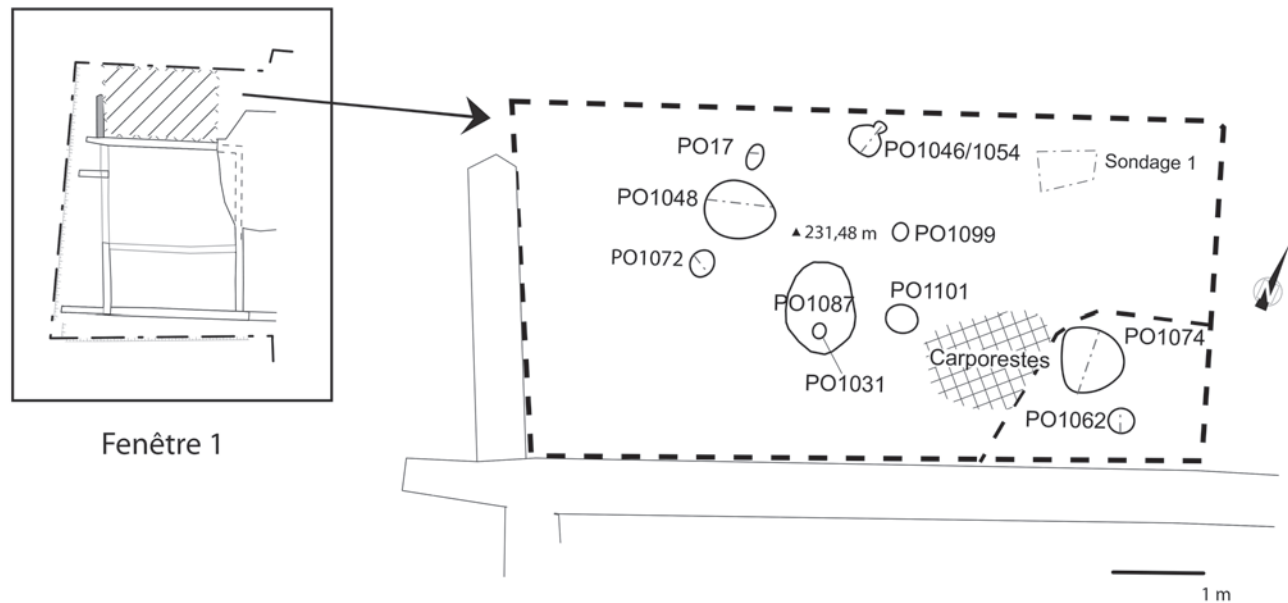


Fig. 7 – Structures du premier âge du Fer (DAO : O. Onezime, Inrap).

d'occupation, échelonnées du VI^e au I^{er} s. av. J.-C., se distinguent clairement (Gardes *et al.*, 2013).

LE PREMIER ÂGE DU FER ET LE DÉBUT DU SECOND (VI^e-III^e S. AV. J.-C.)

Contrairement à ce que laissaient supposer les recherches des années 1960, des niveaux du premier âge du Fer et des indices d'occupation du début du second ont été observés depuis 2006 (voir A, fig. 6 et 7).

L'étude de ces vestiges reste encore très modeste en raison du faible développement de la fouille. La présence de couches en place a cependant été vérifiée en sondage et à l'occasion de l'ouverture d'une fenêtre d'exploration de 40 m² en 2007. Les recherches ont ainsi révélé la présence d'un sol aménagé, mal conservé et correspondant à un lit de terre battue, rubéfié en surface (VI^e-V^e s. av. J.-C.). Il est associé à une structure de combustion et à une zone de concentration de graines carbonisées. Ce niveau de circulation appartient à une construction sur poteaux plantés dont témoignent de profonds ancrages et une grande quantité de fragments de torchis.

En dehors de cette zone, du mobilier céramique trouvé hors contexte, mais aussi des objets caractéristiques, quelquefois exceptionnels (fibule à disques multiples, bracelet à pastillages), rendent compte d'une occupation postérieure datable des IV^e et III^e s. av. J.-C.

LA FIN DE L'ÂGE DU FER (140/130-20/15 AV. J.-C.)

La fin de l'âge du Fer coïncide avec une période d'intense occupation du versant (fig. 6 et 9). Le secteur a alors fait l'objet d'une profonde restructuration, illustrée par l'aménagement d'un important système de terrasses. En l'état actuel de la fouille, ces dernières semblent desservies par des rues, dont au moins un tronçon a pour l'instant simplement été repéré (fig. 8), et s'inscrire dans un système parcellaire. C'est ce que suggère la découverte d'un fossé nord-sud, qui borne l'emprise de fouille

à l'ouest (FO1361 ; voir B, fig. 6). Son rôle régulateur se déduit de sa longue durée d'utilisation, matérialisée par une série de curages, dont le dernier remonte à l'époque romaine, mais aussi de la proximité de bâtiments auxquels il sert de limite.

La période se subdivise en deux étapes principales, échelonnées entre la seconde moitié du II^e s. av. J.-C. (vers 140/130) et les années 20/15 av. J.-C.

Si des indices concordants laissent penser que les terrasses se développent en réalité au moins dans l'ensemble de l'emprise, elles n'ont pour l'instant été appréhendées en détail que dans la partie est de la fouille (fig. 9A). Ces dernières correspondent à une succession de replats, taillés à flanc de coteau ; l'axe de deux d'entre eux a pu être restitué. La présence d'un troisième, en bas de pente, ressort des observations faites en sondage en 2006. La seule terrasse étudiée en extension, en limite nord d'emprise, mesure 3 m de largeur environ.

Dans tous les secteurs où la fouille a atteint ces niveaux, on observe la présence d'un sol plus ou moins rubéfié en surface et chargé en nodules de calcaire (période 2a1). Il sert d'assise à des structures d'habitat dont les traces ont été identifiées sur les trois replats (trous de poteaux, foyer ; voir C, fig. 6).

Une deuxième phase est matérialisée par un réaménagement des structures d'habitat antérieures (recharges) et par l'apparition de nouvelles constructions, encore en cours de fouille (période 2a2). La plupart des niveaux de circulation se présentent comme des épandages de mobilier remobilisés, disposés à plat, parmi lesquels les tessons d'amphore dominent très largement (radiers de sol en terre battue ?) (fig. 10). Deux d'entre eux définissent des espaces construits rectangulaires, unicellulaires semble-t-il, d'une extension limitée à un peu moins de 20 m².

La période suivante (période 2b) est marquée par de profonds changements, qui se manifestent à travers une restructuration du système de terrasses et le nivellement des niveaux antérieurs. Un phasage interne commence également à se dessiner avec deux états principaux, dont la connaissance apparaît encore très partielle.

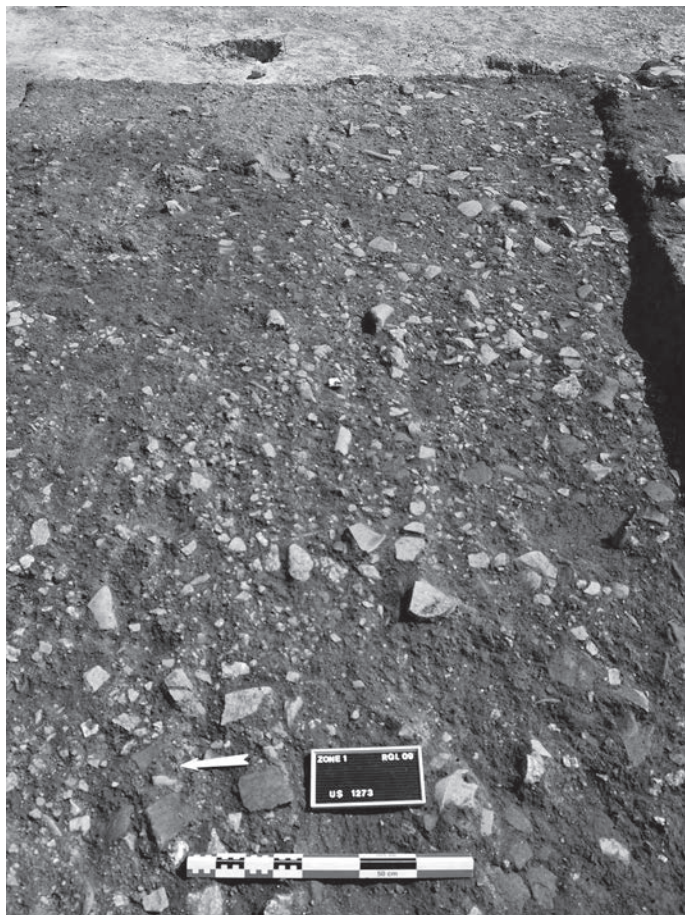


Fig. 8 – Niveau de rue de la fin de l'âge du Fer
(cliché : Ph. Gardes, TRACES).

Dans la partie est de la fouille, les recherches ont pour l'instant révélé un bâtiment carré (2,30 m de largeur), signalé par quatre puissants ancrages de poteaux en lien avec un cinquième, matérialisant une excroissance vers l'est (grenier ? tour ? porche ? voir D, fig. 6, fig. 11). Un autre espace habité se dessine sur la terrasse voisine, au sud, à travers un sol associé à des foyers, en cours de fouille (voir E, fig. 6).

Les modalités concrètes de l'occupation sont à l'heure actuelle un peu mieux cernées dans la partie ouest de l'emprise de fouille. Dans ce secteur, les vestiges d'un bâtiment associé à un espace extérieur ont été récemment mis en évidence (fig. 9B).

L'état le plus ancien, matérialisé par des lambeaux de sols et une série de foyers juxtaposés, reste encore difficile à appréhender sur le plan spatial. Malgré l'impact de l'érosion et des remaniements engendrés par les occupations ultérieures, le bâti immédiatement postérieur peut être mieux caractérisé. Il semble orienté est-ouest et divisé en plusieurs pièces par des tranchées de sablière. L'une de ces pièces est de forme probablement rectangulaire (6,8 m de longueur environ pour au moins 3,3 m de largeur) et abrite deux zones foyères.

L'espace extérieur, situé plus au sud, se signale par un épandage de mobilier, à plat et discontinu, dans la masse duquel se distinguent deux états. La couche supérieure comprend un mobilier hétéroclite, parmi lequel on note une forte proportion de faune, conservant parfois des connexions partielles. À sa base, s'observe un premier niveau moins chargé en faune. Plusieurs fosses sont associées au niveau le plus récent, dont une,

fouillée en 2010, a livré de nombreux restes animaux et en particulier deux crânes de bovidé déposés dans sa partie inférieure. Le mobilier collecté suggère l'existence d'activités de boucherie, mais aussi de métallurgie dans les environs immédiats.

LES MAISONS D'ÉPOQUE AUGUSTÉENNE

La dernière phase d'occupation du site voit la construction de bâtiments utilisant la pierre dans leur architecture. L'étude de ces structures est fortement entravée par leur mauvais état de conservation. Ainsi, les vestiges ont subi une très forte érosion qui a fait disparaître les niveaux de sols, excepté dans la partie basse du coteau ou dans les secteurs antérieurement aménagés en terrasses. Le bâti correspond à deux édifices successifs construits dans la partie médiane du versant sud du plateau.

LE BÂTIMENT 2

Un bâtiment situé immédiatement à l'ouest de l'emprise de fouille des années 1960 a été dégagé en plusieurs étapes depuis 2007 (fig. 12). Il a subi un arasement important et progressif dans le sens de la pente, qui a fait disparaître presque totalement la sédimentation archéologique associée. Le plus souvent, les murs ne sont plus conservés qu'en fondation. De plus, dans la partie nord-ouest, ils ont été détruits par une excavation moderne, ce qui nuit fortement à la compréhension spatiale de la construction. Enfin, les observations stratigraphiques ont montré que sa façade orientale coïncide probablement avec celle du bâtiment voisin.

ORGANISATION SPATIALE

Nous disposons désormais du plan pratiquement complet de l'édifice. Les dimensions de cet ensemble sont de 17,10 m d'est en ouest sur 13,45 m du nord au sud (230 m²) (fig. 12 et 13). Le mur MR1024 matérialise une extension vers le nord, sans doute plus tardive si l'on en juge par son axe divergent, mais, malheureusement, cette partie du bâtiment demeure difficile à appréhender en raison de l'impact de l'érosion. En l'état actuel de la fouille du bâtiment, seuls les murs de façade ouest et sud sont conservés.

Le plan laisse apparaître une série de pièces encadrant à l'est, à l'ouest et au sud un vaste espace de 10,60 m sur 7,80 m (fig. 12). Ce dernier n'a pas révélé de traces de structures de soutien pouvant témoigner de la présence d'une couverture. Sa forme et sa position au sein de l'édifice plaident en faveur d'un espace ouvert, identifiable à une cour (PCE1215).

Au sud, se développe une pièce rectangulaire de 10,60 m sur 4,70 m (PCE1221). Elle est marquée par un alignement de socles de pierres sèches subcirculaires, situés légèrement en retrait par rapport au mur nord et régulièrement espacés de 2,75 m (SB1297, 1298, 1299). Leur forme semble devenir angulaire en élévation, comme le suggère la structure la mieux conservée (SB1299), qui présente, en outre, une arase supérieure au moins partiellement recouverte d'une chape de mortier. Elle s'associe à un trou de poteau circulaire, dans sa partie sud, qui pourrait marquer une séparation ou l'emplacement d'une cloison nord-sud en matériaux périssables, aujourd'hui disparue.



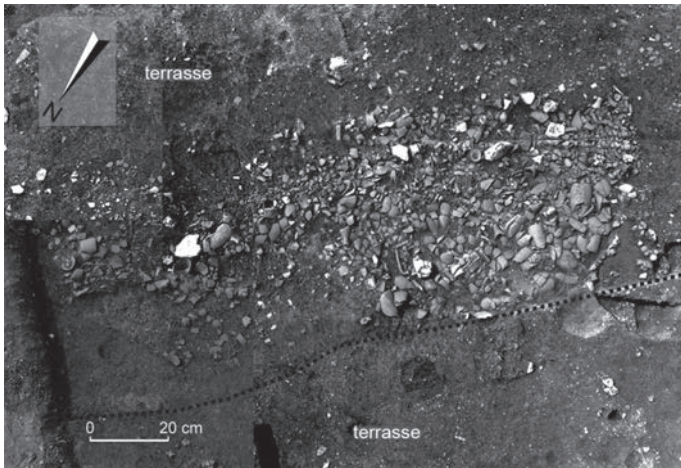


Fig. 10 – Radié de sol US 4054 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

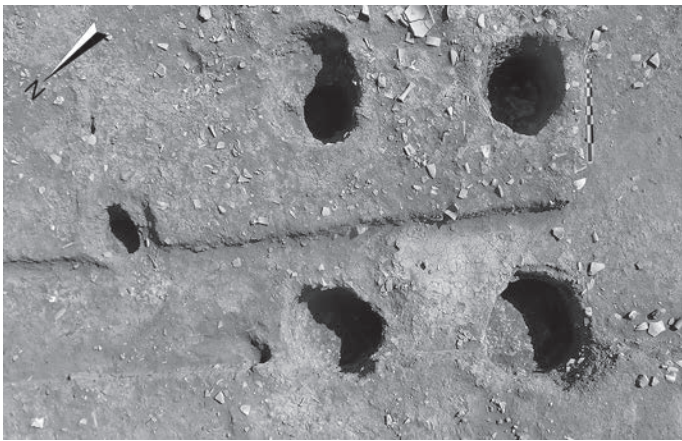


Fig. 11 – Bâtiment à cinq poteaux (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

Une structure de pierres sèches (SB1235), de forme rectangulaire, a également été reconnue le long du mur sud, à l'intersection avec le mur est. Elle se situe légèrement en retrait par rapport à ces deux murs (2,65 m de longueur sur 0,55 m de largeur). Seule sa face nord a fait l'objet d'une régularisation sommaire. L'interprétation de cet aménagement demeure problématique (banquette ?, base d'escalier ?).

L'espace ouvert PCE1215 est, selon toute hypothèse, flanqué, à l'est et à l'ouest, par deux salles oblongues. La pièce ouest (PCE1098) mesure 11 m sur 3,30 m et ne se prolonge pas jusqu'au mur nord de la cour. Elle en est séparée par un réduit de quelques mètres carrés (PCE1109). À l'est, la situation apparaît moins claire. En effet, les observations stratigraphiques montrent que la partie orientale du mur de façade sud a été tronquée au moment de la construction du bâtiment 1, plus récent. Mais aucune trace de ce mur n'a été observée au-delà vers l'est, y compris en fondation, ce qui suggère la présence d'un retour vers le nord, détruit par la façade ouest de l'édifice voisin. Il est intéressant de noter de ce point de vue que la largeur de la pièce ainsi restituée (PCE1117) serait identique à celle longeant la cour à l'ouest (PCE1098). Il pourrait même s'agir d'une pièce identique, et ce même si, dans ce cas, sa partie nord a été détruite par une excavation moderne (longueur conservée : 6,70 m). Cette hypothèse apparaît d'autant plus pertinente qu'elle donne au plan du bâtiment une grande cohérence architecturale.

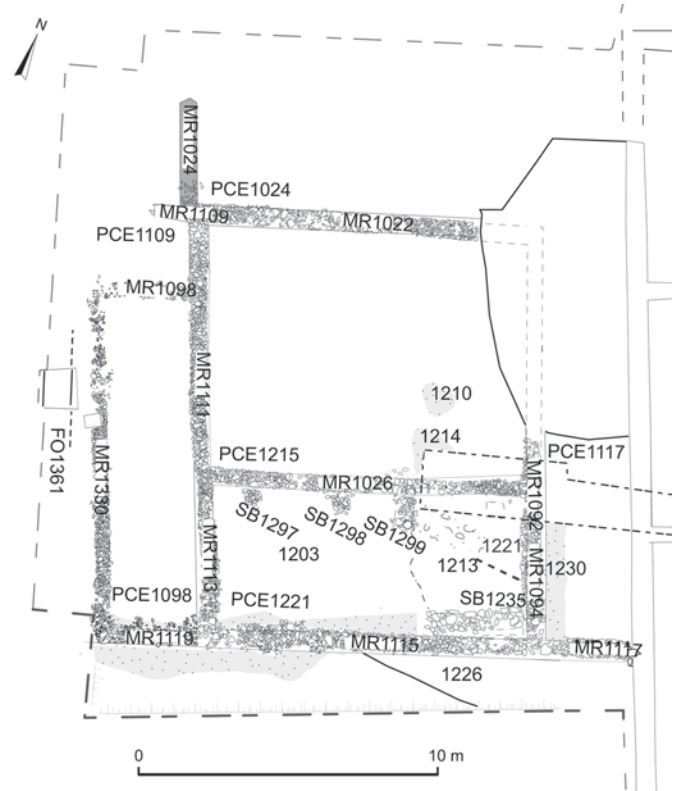


Fig. 12 – Plan du bâtiment 2 (DAO : O. Onezime, Inrap, Th. Le Dreff, TRACES, A. Coiquaud, CERAGAS).

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

La plupart des murs observés correspondent à des fondations, conservées de manière très inégale (fig. 14). Leur largeur oscille entre 0,53 m et 0,60 m pour les murs de refend et entre 0,60 m et 0,64 m pour les murs de façade. Ils ont tous été construits à partir d'une fondation en tranchée pleine, dont la profondeur moyenne n'excède pas 0,20 m. L'assise inférieure correspond le plus souvent à un hérisson constitué de moellons bruts et d'éclats de calcaire, en général épais d'une dizaine de centimètres. Au-dessus, se développent, dans les sections les mieux préservées, un ou deux lits de blocs et de moellons bruts et plats, sporadiquement liés au mortier. L'arase supérieure présente une surface plane et peut être interprétée comme l'assise de réglage de l'élévation. Nous avons donc affaire à des solins qui supportaient une superstructure en terre ou en terre et bois.

Le système de couverture et l'aménagement intérieur des pièces ne peuvent être abordés qu'à travers un faisceau de conjectures raisonnables. Ainsi, les socles ou bases de piliers de la pièce PCE1221 font-elles probablement partie de l'ossature d'une puissante charpente. D'autre part, une partie ou la totalité des toits devait être revêtue de *tegulae* et d'*imbrices*, comme l'atteste la fréquence de celles-ci dans le niveau de construction (US 1221).

LES NIVEAUX ARCHÉOLOGIQUES

Les niveaux correspondant à cette phase ne sont conservés que très partiellement, en particulier dans la partie est de la pièce PCE1221. Malgré tout, plusieurs informations peuvent



Fig. 13 – Photographie verticale du bâtiment 2 (cliché : J. Trémont, Up-Vision).



Fig. 14 – Vue axiale des murs MR1111 et MR1115 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

être tirées de l'analyse stratigraphique. Ainsi, les maçonneries sont liées à deux couches bien caractérisées. La première est matérialisée par un lit d'éclats et de cailloutis de calcaire (US 1203/1230) formant une bande étroite le long et de part et d'autre des principaux murs (MR1026, MR1094, MR1115, MR1119 et MR1330). Elle se connecte à l'assise de réglage des maçonneries et a révélé une concentration ponctuelle de tesselles blanches, dont certaines en cours de fabrication, située contre la portion sud-ouest du mur MR1330. Il s'agit vraisemblablement d'une couche de travail formée au moment de la construction du bâtiment. La même interprétation peut être proposée pour un second niveau seulement conservé dans la moitié est de la pièce PCE1221 (US 1221/1213). Il comporte des concentrations

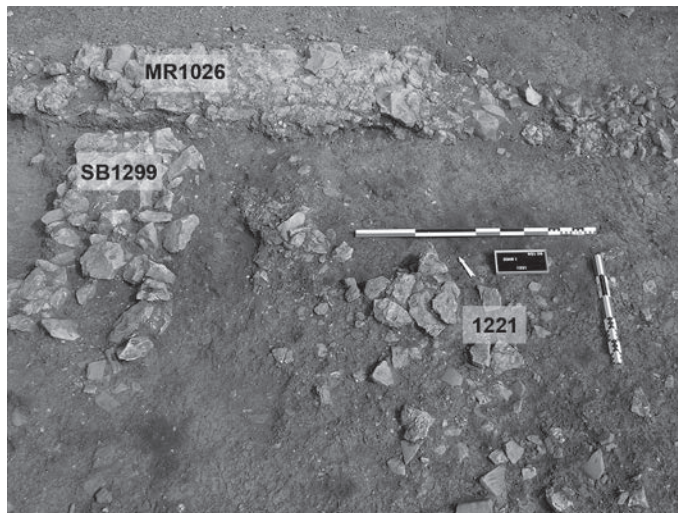


Fig. 15 – Le mur MR1026, le socle SB1299 et la couche de travail US 1221 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

d'éclats ou de moellons de calcaire et de fragments de *tegulae* (fig. 15). Cette couche repose sur un épais remblai rapporté préalablement aux travaux de construction (US 1202).

ÉLÉMENTS DE DATATION

Les indices stratigraphiques réunis permettent de penser que le bâtiment 2 est antérieur au bâtiment 1, et ce même si les deux constructions ont pu coexister un certain temps. La datation du bâtiment 2 ne repose que sur un mobilier peu significatif, issu des niveaux de construction. La céramique régionale appartient globalement au milieu et à la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C. Mais la présence de vases en présigillée de Bram (Pré-sigga 20 et 70) et de plats à enduit rouge pompéien (R-Pomp 1 et 13) exclut *a priori* une datation antérieure à 30/25 av. J.-C.

BILAN

Les données concernant le bâtiment 2 apparaissent encore très partielles en raison des destructions occasionnées par l'érosion et les perturbations postérieures. Malgré l'ampleur des lacunes, les informations rassemblées permettent de mieux cerner sa fonction et son statut à l'échelle du site.

Un premier élément à noter est que, au-delà de la rupture que représente ce bâtiment dans les traditions architecturales locales, un soin particulier a été apporté à sa construction. Des travaux d'aménagement préalables ont ainsi permis de compenser le pendage du versant, comme en témoigne le remblai rapporté dans l'emprise de la pièce PCE1221. Le bâtiment offre également une conception relativement aboutie si l'on tient compte de la régularité du plan, de la distribution des pièces, mais aussi des procédés de construction. La cour joue, en effet, un rôle régulateur, en conditionnant la mise en place des pièces adjacentes. On doit également observer la parfaite symétrie, selon notre restitution, des pièces latérales est et ouest.

L'absence de sols ne permet pas de statuer sur la destination des différents espaces, à l'exception de la cour. On peut tout

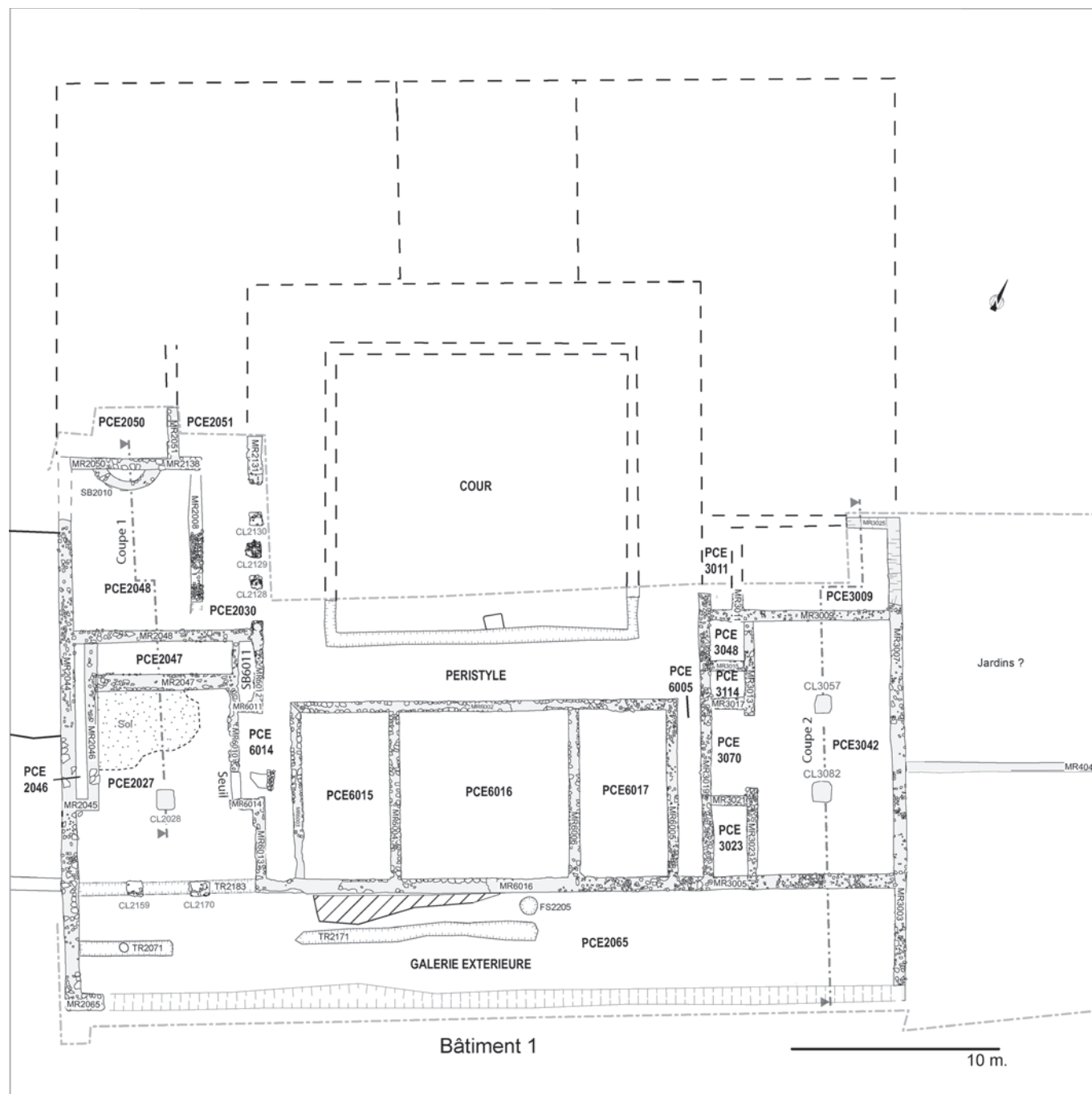


Fig. 16 – Plan général du bâtiment 1 (DAO : O. Onezime, Inrap, F. Callède, Inrap, Ph. Gardes, TRACES).

de même émettre l'hypothèse que la pièce sud, la seule à avoir révélé des structures complémentaires et une probable division interne, a joué un rôle important. Les pièces latérales, étant donné leur forme et l'absence de refends, pourraient, quant à elles, être interprétées comme des couloirs ou des espaces de service. Cette disposition témoigne probablement d'une distinction entre un espace de vie au sud et une cour d'agrément au nord. La découverte de matériaux de construction tels que des fragments de sols en mortier de tuileau et de très nombreuses tesselles, mais aussi de fragments d'enduits peints, vont dans le sens d'une fonction résidentielle.

Au-delà, la filiation méditerranéenne du bâtiment paraît indéniable. De fait, tant sa structure modulaire que son organisation interne renvoient à des modèles de maisons italiennes

de conception élémentaire, dont les principales caractéristiques se retrouvent, par exemple, dans certaines petites *domus* de Bibracte (Labaune, Meylan, 2011, p. 109-113). Nous aurions donc affaire ici à une des premières expressions de l'architecture domestique italienne dans la province d'Aquitaine.

LE BÂTIMENT 1

La majeure partie de l'emprise de fouille est occupée par la partie sud d'un vaste bâtiment, déjà partiellement exploré dans les années 1960 (fig. 16-17). L'impact des recherches anciennes apparaît limité à l'angle sud-ouest de l'édifice, seule l'arase des murs ayant été reconnue au-delà.



Fig. 17 – Photographie verticale du bâtiment 1 (cliché : J. Trémont, Up-Vision).

L'étude des vestiges se heurte à de nombreux problèmes en raison de l'impact de l'érosion, des labours et de l'action des récupérateurs. Ainsi, les sols semblent avoir subi un arasement important. Dans la partie haute du versant, les sondages ont montré que le rocher était affleurant et les murs quelquefois complètement absents.

Malgré l'ampleur des lacunes, nos recherches ont apporté une importante moisson d'informations sur le plan du bâtiment et son insertion dans l'espace. Elles ont permis tout à la fois d'évaluer l'impact des recherches anciennes, de confirmer l'existence de pièces connues seulement grâce à un cliché aérien (fig. 5) et d'observer les solutions architecturales apportées à la déclivité du terrain.

Le bâtiment a été édifié dans la partie médiane du versant sud du plateau, qui présente aujourd'hui, comme probablement dans l'Antiquité, un pendage de l'ordre de 10 %. Dans ce secteur, le modelé du terrain apparaît relativement régulier. À noter tout de même que l'axe central nord-sud de l'édifice coïncide avec le sommet d'un léger bombement naturel ou produit par les occupations antérieures. Enfin, les indices rassemblés montrent que, sauf exception, les niveaux préexistants ont servi de sols pour le chantier de construction.

L'état de la fouille permet aujourd'hui de fixer les principales caractéristiques de l'édifice. Il s'inscrit dans un quadrilatère relativement régulier de 40 m de côté environ et présente une cour centrale, bordée d'un péristyle, sur laquelle donnent quatre ailes latérales, occupées par une série de pièces en enfilade. Le bâtiment est agrémenté d'une galerie extérieure courant le long de sa façade sud.

La régularité de la construction apparaît clairement avec le recours à des normes architecturales très strictes. Ces dernières transparaissent à travers le plan général, mais également à l'examen de certains détails de conception. Ainsi, les ailes est, ouest et sud présentent une largeur strictement identique. Mieux, les murs de refend MR2045, MR6014 et MR3021, qui ferment des espaces secondaires dans chacune des ailes, s'alignent parfaitement dans l'axe est-ouest. Ces caractéristiques témoignent d'une construction cohérente qui n'a pas subi de modifications importantes à travers le temps, du moins dans la zone explorée.

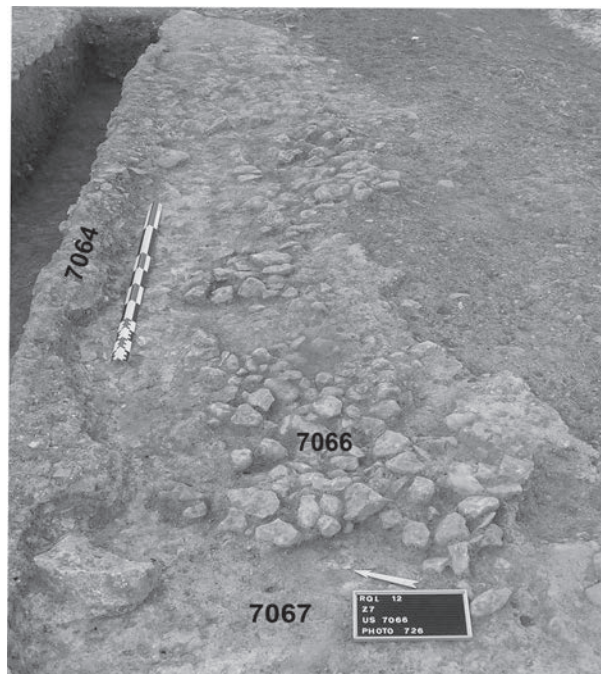


Fig. 18 – Sol du péristyle : revêtement de mortier (7067) et recharge d'éclats de calcaire (7066) (cliché : A. Denysiak, CERAGAS).

LA DISTRIBUTION INTERNE

La cour

La cour centrale a été reconnue côté sud, sur le tiers environ de son emprise totale. Son plan peut néanmoins être complété grâce au cliché aérien réalisé en 1987. Elle occupe un espace quadrangulaire de 21,50 m de côté environ et comporte un péristyle matérialisé par la tranchée de récupération d'un mur, faisant probablement office de stylobate. La maçonnerie a été intégralement épiercée et aucun élément issu du comblement de la tranchée ne permet d'évoquer son mode de construction. Le caractère systématique de la récupération suggère, néanmoins, une mise en œuvre de qualité ou l'utilisation de matériaux sélectionnés (blocs de grand appareil ?). La largeur du portique peut être estimée à 2,75 m dans son axe est-ouest et à 2,95 m environ dans son axe nord-sud. De ce fait, la partie de la cour à ciel ouvert couvre environ 227 m² (14,40 m x 15,80 m).

Le niveau de circulation de la cour et du péristyle correspond à un sol de mortier dont l'épaisseur et la constitution apparaissent inégales (fig. 18). Il présente un état de conservation optimal dans sa partie est, avec la présence d'une probable recharge constituée de galets et de petits éclats de calcaire.

Les couloirs latéraux

Depuis le sud, l'accès à la cour pouvait se faire à partir de deux couloirs latéraux qui semblent, d'après la photographie aérienne, avoir leur pendant côté nord. Il s'agit d'étroits passages de dimensions semblables (8,4 m x 1,20 m).

Le couloir sud-est semble donner accès à une des pièces de l'aile est (PCE3042) et, au sud, à la galerie extérieure (PCE6005). Le passage ouest (PCE6014) se différencie par

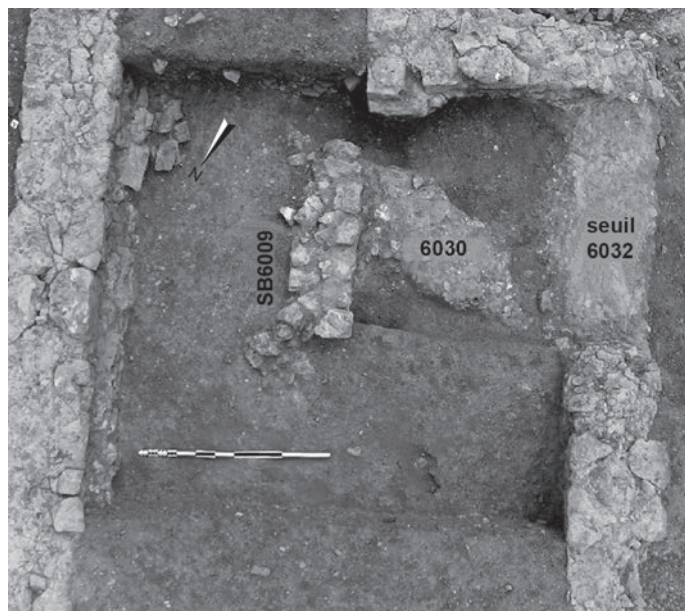


Fig. 19 – Vue zénithale du système d'accès à la pièce PCE2027 : seuil (US 6032) et série de marches très dégradées (SB6009 et US 6030) (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

la présence d'une excroissance médiane, correspondant à un système d'accès à la pièce PCE2027 (probable série de marches très dégradées) (fig. 19).

L'aile ouest

L'aile ouest de l'édifice n'a été explorée que dans sa moitié sud. La photographie aérienne ne permet malheureusement pas de préciser la configuration de sa partie nord. Les recherches ont permis d'identifier, complètement ou partiellement, quatre pièces se succédant dans le sens de la pente. L'observation des chaînages montre que les murs correspondent à une seule campagne de construction, et ce même si des variations apparaissent quant à leur mise en œuvre. Les trois espaces situés au sud avaient déjà fait l'objet d'une reconnaissance dans les années 1960.

Les pièces

La limite nord de la zone de fouille se confond avec deux pièces (PCE2050 et PCE2051) partiellement hors emprise séparées par un mur de refend nord-sud (fig. 20). L'arase des murs, définissant ces espaces, présente deux parements de moellons facettés, correspondant sans doute à une assise en élévation. Toutefois, cette dernière se situe au même niveau que le toit du substrat rocheux, semble-t-il ici volontairement aplani (sol ?).

La pièce située à l'ouest (PCE2050) mesure 4,70 m de largeur pour au moins 2,40 m de longueur. Une petite exèdre, SB2010 (1,80 m sur 0,60 m de largeur maximum) accolée à son mur sud pourrait lui être associée ou dépendre de la pièce située au sud (PCE2048). Seule subsiste sa fondation, légèrement ancrée dans le rocher. La partie centrale de la structure devait être évidée, comme le laisse penser la découverte d'éclats de calcaire jusqu'à la base du remplissage interne (récupération ?).

La pièce contiguë (PCE2051) a été explorée sur une surface réduite. Elle mesure 3,30 m de largeur et forme peut-être un couloir prolongé au sud par la pièce PCE2030.

La pièce mitoyenne au sud correspond à un espace quadrangulaire de 7,70 m de côté, divisé en deux par une cloison nord-sud. Ce mur, en grande partie récupéré, ne subsiste plus qu'à l'état de fondation, dont la tranchée entame le substrat et suit le pendage naturel. La pièce située à l'ouest est la plus vaste et mesure 5,70 m de largeur (PCE2048). Elle ne conserve pas de sol antique, probablement emporté par l'érosion et les travaux agricoles, et a été partiellement fouillée dans les années 1960. L'espace contigu (PCE2030), étroit et oblong (2,30 m de largeur), donne sur la cour à travers une entrée monumentale, ouverte entre les murs MR6012 et MR2131 et axée sur la pièce précédente. Le passage est formé de trois piliers centraux associés à deux autres placés à l'extrémité des murs latéraux (fig. 21). Au total, l'accès est long de 6,50 m, mais le passage entre les piliers centraux n'est que de 0,80 m, alors qu'il s'établit à 1,25 m aux deux extrémités du dispositif. Au nord, cette pièce se prolonge à travers la pièce PCE2051. Il s'agit donc probablement d'un couloir longeant pour tout ou partie la cour et dont la partie sud joue, vraisemblablement, un rôle de vestibule pour la pièce PCE2048.

Enfin, l'extrémité méridionale de l'aile ouest est occupée par une vaste salle (PCE2027), en grande partie fouillée dans les années 1960 et alors considérée comme le retour vers le nord de la galerie extérieure (fig. 22 et 23). Dans son emprise, n'a été observée qu'une couche hétérogène, épaisse par endroits de plus de 1 m, contenant une forte densité de matériaux de construction et d'enduits peints « en vrac », mais aucun sol antique en place, et ce jusqu'au substrat. De ce fait, nos prédécesseurs avaient conclu qu'il s'agissait d'un dépotoir formé lors du nivellement de la parcelle avant sa remise en culture au XVIII^e s. La reprise de la fouille en 2008 nous a permis de faire quelques observations complémentaires.

Un premier élément à noter est que l'emprise de la pièce semble avoir été décaissée. C'est ce que suggère le décrochement de plus de 1 m des niveaux par rapport à la pièce PCE2048 et l'installation du sol au contact du substrat rocheux, qui semble avoir été préalablement aplani.

Le mode de construction du mur limitant la pièce au nord (MR2047) contraste avec celui des espaces voisins (fig. 24). Il apparaît, en effet, nettement plus massif, tant par sa largeur (0,80 m) que par sa mise en œuvre, caractérisée par des assises de blocs de calcaire à peine dégrossis. Le mur était toutefois initialement revêtu d'un enduit de chaux. Ces caractéristiques laissent penser qu'il assurait un rôle de soutènement.

Un des principaux acquis de nos recherches réside dans la découverte des vestiges d'un mur séparant, au sud, cet espace de la galerie. La nouvelle pièce ainsi définie présente un plan en forme de T inversé. Au nord, la partie la plus étroite est cantonnée par la pièce PCE2046 et un décrochement formé par le couloir PCE6014, contigu à l'est (6,10 m x 5,75 m). L'emprise apparaît nettement plus large au sud (8,45 m x 4 m). La limite entre les deux espaces est matérialisée par l'alignement formé par les murs MR2045 et MR6014, dont l'axe passe par un pilier en position centrale (CL2028). Ce dernier possède une fondation de mortier (1 m x 0,86 m) et conserve au moins une assise en élévation, partiellement arrachée, matérialisée par deux briques liées au mortier⁴.

4. Ces vestiges correspondent probablement à la partie inférieure d'une colonne construite à partir de briques en quart de rond, déjà observée en place dans les années 1960 (diamètre : 0,60 m semble-t-il).

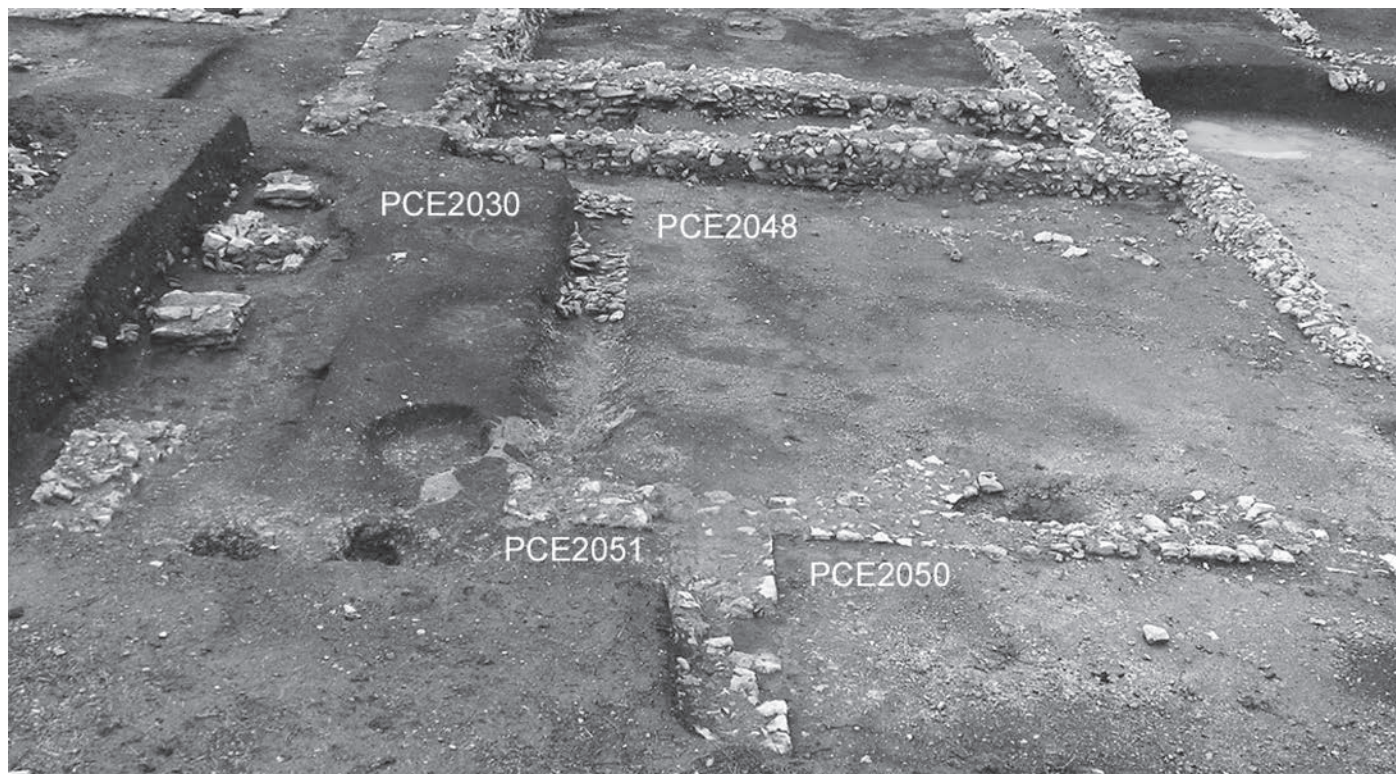


Fig. 20 – Vue générale des pièces PCE2050, 2051, 2048 et 2030 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).



Fig. 21 – Vue de l'accès à la pièce PCE2030 (cliché : A. Coiquaud, CERAGAS).

Le mur séparant la pièce de la galerie ne se signale qu'à travers une tranchée de récupération ou d'installation (TR2183), située dans le prolongement du mur méridional de l'aile sud du bâtiment (fig. 25). Aucun élément ne témoigne toutefois de la nature de la construction récupérée. L'absence de traces d'arrachement dans la structure des murs MR2044 et MR6016 avec lesquels cet aménagement était en contact à l'origine plaide néanmoins en faveur soit d'un mur de terre, soit, plus vraisemblablement,



Fig. 22 – La pièce PCE2027 vue du sud (cliché : A. Coiquaud, CERAGAS).

d'une structure utilisant des blocs de grand appareil. Deux bases de piliers sont en revanche conservées dans sa partie médiane et supportaient, à l'origine, un socle de pierre observé et prélevé dans les années 1960 (CL2159 et CL2170). Espacées de 2,30 m, elles sont équidistantes par rapport au plot central CL2028. Ces caractéristiques suggèrent qu'elles appartiennent à un dispositif d'entrée à la pièce PCE2027 depuis la galerie.

La pièce communique à l'est, à travers un seuil de 1,30 m de largeur, avec le couloir PCE6014 desservant l'escalier SB6011 et la cour.

La pièce PCE2027 a révélé, contre toute attente, les lambeaux d'un sol partiellement en place (US 2027). Ce revêtement semble directement assis sur le substrat rocheux, qui

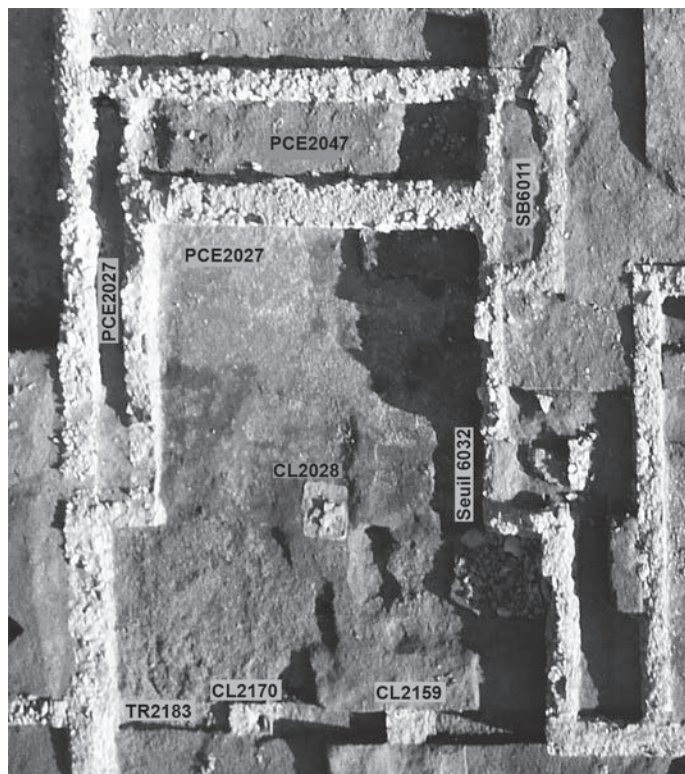


Fig. 23 – Photographie verticale de la pièce PCE2027 (cliché : J. Trémont, Up-Vision).



Fig. 24 – Vue du parement sud du mur MR2047 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

apparaît ici relativement plan, ou séparé de lui par une mince couche limoneuse, faisant probablement office de remblai de nivellement. Il correspond, dans les parties les mieux conservées, à un niveau de mortier maigre et secondairement de limon très compact, uniforme et horizontal. De nombreuses tesselles blanches et noires parsèment sa surface sans ordre apparent mais sont toutes enfoncées « à plat », ce qui suppose une disposition volontaire ou que le sol a été piétiné.

Les niveaux de circulation : certitudes et hypothèses

L'existence d'au moins un étage est suggérée par la découverte d'un probable système d'accès entre les pièces PCE2048 et PCE2027. Il est formé de murs parallèles, successivement orientés nord-sud et est-ouest, définissant deux étroits compartiments qui viennent se raccorder le long de la façade du bâtiment (PCE2046 et 2047). La face interne des murs ne présente pas de

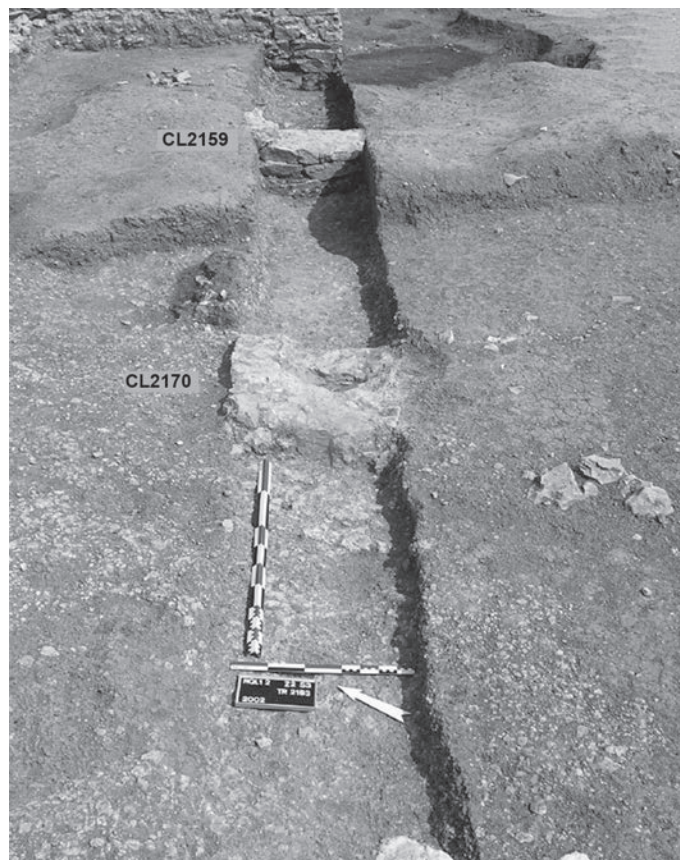


Fig. 25 – Tranchée TR2183 et piliers (cliché : A. Coiquaud, CERAGAS).

parement, ce qui laisse penser que leur emprise correspondait à un espace plein. Ces compartiments venaient se raccorder côté cour avec une structure rectangulaire également dénuée de parements intérieurs, dès lors interprétée comme la base d'un escalier (SB6011). L'analyse de ces structures permet d'évoquer l'existence d'un étage par lequel on accédait en empruntant, dans le sens de la montée, un escalier (SB6011), une coursive (PCE2047) et un nouvel escalier (PCE2046).

Au-delà, le problème de l'insertion de cette partie du bâtiment dans le versant peut être évoqué à partir d'arguments convergents (fig. 26).

Au nord, les caractéristiques de l'arase supérieure des murs MR2050 et MR2051 indiquent probablement l'amorce d'une élévation. Toutefois, le substrat se situe, à ce niveau, dans l'emprise de la pièce PCE2050, ce qui laisse supposer soit la présence d'un sol peu au-dessus de cette côte et aujourd'hui totalement détruit dans l'emprise observée, soit l'utilisation du rocher aplani comme surface de circulation.

Au sud, la situation apparaît différente. Ainsi, le sol de la pièce PCE2027 (US 2027) marque un important décrochement de niveau par rapport à celui de la pièce PCE2048. Cette rupture de pente signale probablement l'existence d'une occupation étagée. En témoigne également le système d'accès mis en évidence entre les pièces PCE2027 et PCE2048.

Quant à la pièce intermédiaire PCE2048, il est plus difficile de se prononcer. En effet, elle n'a pas conservé de sol antique. Mais on doit tout de même noter que seul son mur nord présente au moins une assise parementée, témoignant de l'amorce de l'élévation. Il est donc possible que le niveau de la

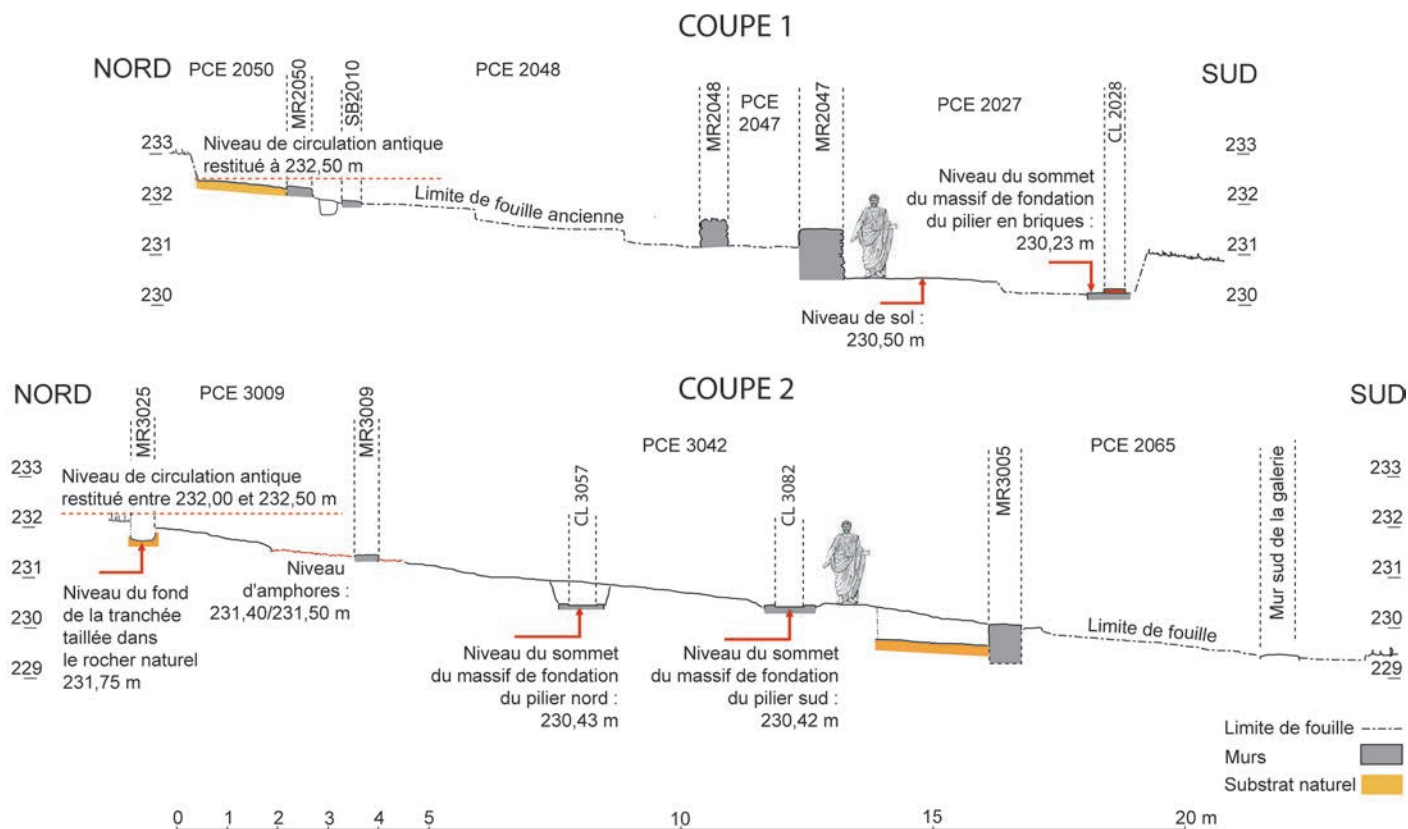


Fig. 26 – Coupes nord-sud des ailes ouest et est. Échelle : 1/150, 2010 (DAO : A. Badie, IRAA-CNRS-AMU, S. Irigoy, ENSAT).

penne ait été rattrapé à partir de cette cote, définissant du même coup progressivement vers le sud un réduit sous étage ou vide sanitaire (fig. 26).

Au bilan, les données collectées permettent d'attester la présence d'au moins un étage au sud. Ce niveau supérieur coïncide peut-être avec celui du plain-pied de la pièce PCE2050. Dans cette hypothèse, le sol de la pièce PCE2048 correspondrait à un niveau surélevé, auquel on pouvait peut-être accéder latéralement par la possible coursive PCE2047.

La fonction des différents espaces est difficile à établir en raison de l'état de conservation des vestiges. On doit néanmoins souligner que, dans les années 1960, Michel Labrousse, se fiant sans doute à la découverte de « pilettes d'hypocauste » et de « traces de canalisation » par les fouilleurs (Cantet, Péré, 1963a, p. 202), considérait que des thermes et des pièces chauffées avaient pu exister dans cette partie du bâtiment (Labrousse, 1964, p. 455). Nos recherches n'ont pas apporté d'éléments complémentaires plaçant en ce sens. En fait, seule l'exèdre de la pièce PCE2050, malgré ses faibles dimensions, pourrait accréditer cette thèse. Ajoutons également que la pièce PCE2048, par sa position et son association avec un vestibule donnant sur la cour, via une entrée monumentale, assumait probablement une fonction importante. Le doute est également de mise en ce qui concerne la pièce PCE2027. Plusieurs arguments indiquent, tout de même, qu'elle jouait un rôle important, comme en témoignent sa surface, supérieure à 60 m², mais aussi le fait qu'elle communique avec l'étage. De plus, elle donne sur la galerie, véritable belvédère de la *domus*. Dernier élément à noter : ses murs étaient peut-être agrémentés d'une partie, au moins, des peintures découvertes dans les années 1960 dans la

couche de démolition recouvrant la pièce. Dans ces conditions, il pourrait s'agir d'une pièce d'agrément et, peut-être, d'une salle de réception d'été.

L'aile est

Seule la moitié sud de l'aile est a été dégagée dans le cadre de la fouille actuelle et la photographie aérienne n'apporte pas de précisions sur sa partie nord, semble-t-il très arasée. Dans l'emprise reconnue, ont pu être étudiées deux pièces d'inégales dimensions, échelonnées dans la pente (PCE3042 et 3009) (fig. 27). Les vestiges sont apparus très mal conservés au contact ou immédiatement sous la semelle de labour. Tous les murs identifiés participent du même horizon chronologique. La pièce sud semble avoir fait l'objet d'un réaménagement d'ampleur limitée au cours de son utilisation.

L'organisation de l'espace

Au nord, un espace rectangulaire de 32 m² (8,40 m x 3,80 m) correspond à une pièce (PCE3009) flanquée, à l'ouest, d'un petit compartiment d'environ 1 m de large (PCE3011), que l'on peut restituer intégralement grâce à la photographie aérienne. Les murs ont globalement subi une forte récupération suivie d'une intense érosion. Seul a été épargné, dans l'emprise de la pièce PCE3011, un niveau de sol constitué de blocs de calcaire délités et damés, mêlés à de la terre.

Le sud de l'aile est occupé par une vaste salle, flanquée de compartiments en façade ouest, qui s'inscrit dans un espace rectangulaire de 12,10 m sur 6,60 m, d'un seul tenant (PCE3042).

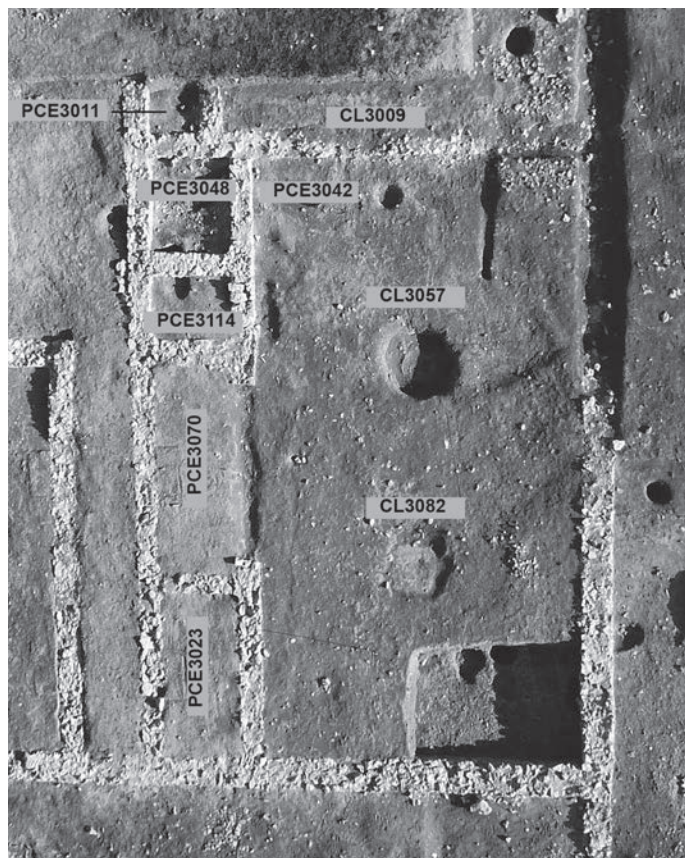


Fig. 27 – Photographie verticale de l'aile est : pièces PCE3009 et 3042 (cliché : J. Trémont, Up-Vision).

Deux piliers se succèdent dans l'axe médian de la pièce. Ils ont été partiellement récupérés et seuls subsistent leurs massifs de fondation, aménagés dans des fosses d'implantation de 0,95 m et 1 m de côté respectivement. La partie conservée correspond à une structure de mortier, dont l'arase supérieure, plane et lissée, conserve l'empreinte d'un élément subquadrangulaire (0,62 m sur 0,58 m au sud et 0,66 m sur 0,52 m au nord) matérialisant probablement la présence d'un socle ou d'une dalle de réglage de l'élévation. La base de pilier nord se distingue par son enfouissement à plus de 0,70 m de profondeur par rapport à celui du sud, alors même que leur niveau de sortie de fondation est identique.

Un doute subsiste sur la nature de l'élévation. En effet, l'empreinte laissée en surface de la sortie de fondation peut correspondre à la dalle de réglage d'un pilier maçonné, mais aussi à un socle supportant une colonne. La première hypothèse paraît toutefois la plus convaincante dans la mesure où une partie de l'élévation du pilier nord était enterrée.

Notons en dernier lieu qu'aucun sol aménagé n'a été identifié dans les limites de la pièce PCE3042. De surcroît, un niveau de démolition, repéré le long de son mur nord (US 3031), recouvre directement les niveaux de la fin de l'âge du Fer, ce qui semble exclure l'hypothèse d'une destruction des sols par l'érosion. Il est donc probable que le niveau de circulation ne se distingue pas clairement des couches préexistantes ou s'identifie à un aménagement en matériaux périssables (plancher ?).

La pièce PCE3042 est associée à trois compartiments successifs alignés le long de sa façade ouest. Ils s'organisent en deux



Fig. 28 – Vue zénithale du réduit PCE3048 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

ensembles de surface équivalente (compartiments PCE3114 et PCE3048 au nord, compartiment PCE3023 au sud), séparés par un espace largement ouvert à travers deux antes sur la pièce PCE3042 (pièce PCE3070).

Le compartiment PCE3070 se situe dans l'axe médian de la salle PCE3042. Il se présente comme une pièce rectangulaire de 3,90 m de longueur sur 1,60 m de largeur. Côté est, deux antes symétriques situées dans le prolongement des murs latéraux déterminent un passage de 3,20 m de longueur. Au sud, le compartiment PCE3023 correspond à une pièce rectangulaire (3,40 m x 1,65 m) et ne conserve pas de sol ou de niveau d'utilisation.

Au nord, les compartiments PCE3114 et PCE3048 s'inscrivent dans un espace divisé (3,60 m x 1,60 m) par un mur de refend, définissant deux réduits respectivement rectangulaire et carré. Chacun d'eux conserve les traces d'un seuil très dégradé, dont témoigne un assemblage de grosses dalles de calcaire. De plus, ils sont les seuls à avoir révélé les traces de niveaux encore en place. Dans le cas du réduit PCE3114, il s'agit d'une couche d'éclats de calcaire jointifs conservée uniquement côté sud. La pièce PCE3048 possède un revêtement proche (fig. 28). Cependant, un état antérieur est marqué par un premier sol formé de blocs de calcaire damés et liés à la terre, associé à une probable couche d'occupation.

Les témoins d'un réaménagement

Malgré l'état d'arasement des vestiges, quelques indices, concentrés dans la pièce PCE3042, témoignent d'un réaménagement ponctuel de la construction préexistante. Aucune donnée chronologique ne permet de le situer précisément dans le temps.

Un premier témoignage de la réfection de la pièce PCE3042 réside dans la fermeture de l'accès avec la pièce PCE3070 (fig. 29). Elle se manifeste par une tranchée de sablière de 0,45 m de largeur pour 0,20 m de profondeur, aménagée entre les antes de la pièce PCE3070. Cet aménagement semble



Fig. 29 – La tranchée de sablière TR3070
(cliché : Ph. Gardes, TRACES).

servir de fondation à un mur de terre, dont témoigne un lit de fragments de torchis présent à la surface du creusement, reposant lui-même sur un assemblage dense d'éclats et de cailloutis de calcaire.

Les piliers axiaux subissent également une modification qui se traduit par le remplacement des plots quadrangulaires par des supports circulaires dont la nature, colonne ou poteau, nous échappe totalement (fig. 30).

Ainsi, le pilier sud (CL3082) a fait l'objet d'une récupération matérialisée par une fosse de spoliation (FS3037) de forme rectangulaire (1 m x 0,80 m). Le réaménagement se manifeste à travers une structure circulaire (PO3035), creusée à l'aplomb du pilier et dont l'assise correspond au sommet de la fondation. Il s'agit d'un trou d'implantation de 0,60 m de diamètre, peu profond (0,20 m), mais à parois bien marquées.

Il en va de même du pilier nord (CL3057), qui a subi une récupération systématique réalisée à partir d'une large fosse de travail circulaire (FS3054). Ce creusement présente des parois évasées et mesure 1,15 m de diamètre pour 0,70 m de profondeur. Il a fait l'objet d'un recreusement destiné à implanter, de la même manière que pour le pilier sud, un support circulaire en lieu et place du pilier récupéré (PO3053).

Les niveaux de circulation

La question de l'insertion de ces pièces dans le coteau peut être abordée à travers un faisceau d'informations apparemment inconciliables (fig. 26). Un premier élément à noter est l'absence

de sol *aménagé* dans l'emprise de la salle PCE3042, alors que sa partie nord est partiellement recouverte d'une couche de démolition (US 3031) et qu'un niveau de circulation subsiste dans les petits réduits adjacents PCE3048 et PCE3114. De plus, ces compartiments latéraux communiquaient avec la pièce principale par des ouvertures, dont ne subsistent que les bases de seuils. Un autre fait marquant réside dans le fait que le fond de la tranchée de sablière MR3070 suit la déclivité du terrain. Enfin, la salle PCE3042 possède deux puissants piliers, échelonnés dans la pente, dans son axe médian. Le niveau de leur sortie de fondation coïncide parfaitement, alors qu'une partie de l'élévation du pilier nord était enterrée.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces observations. Ainsi, la possibilité d'un nivellement par décaissement au détriment du versant peut être écartée, compte tenu de la préservation des niveaux immédiatement antérieurs au bâtiment. L'option d'un remblaiement paraît également difficile à retenir en raison du pendage du fond de la sablière MR3070 et de l'enfouissement partiel d'un des piliers. Seules deux hypothèses peuvent donc être retenues : soit la pièce se développait de plain-pied et les sols étaient installés sur un plan incliné, soit cet espace comprenait deux niveaux, l'un inscrit dans la pente et l'autre surélevé (étage ou demi-étage) probablement sur plancher, qui rattrapait le pendage du versant. La présence des fondations de piliers et leur concordance altimétrique constituent un argument de poids en faveur de la deuxième option. Dans ce cas de figure, les compartiments périphériques, dont la fonction n'apparaît pas évidente au premier abord, auraient pu jouer, pour tout ou partie, un rôle d'accès au niveau supérieur (rampe ou base d'escalier ?).

Des incertitudes persistent également quant à la destination de ces différents espaces. Un premier élément à noter est que la position de la pièce PCE3042, à l'écart de la cour, paraît exclure une fonction de réception. Il pourrait plutôt s'agir d'un espace de service. C'est du moins le cas pour sa partie inférieure si l'on prend en compte la largeur de l'accès ménagé dans la pièce PCE3070, le caractère rustique du sol et la présence des compartiments qui s'ouvraient à ce niveau et correspondaient peut-être à des soupentes, aménagées sous un probable escalier. Il en était peut-être de même du niveau supérieur, même si cette hypothèse ne repose que sur la qualité très médiocre des enduits peints découverts au pied du mur nord de la pièce.

L'aile sud de la cour

L'aile sud se situe dans l'emprise des fouilles des années 1960. Les recherches semblent surtout alors avoir concerné l'axe des murs, excepté dans la pièce PCE6015, où l'exploration a été poussée jusqu'à l'approche du substrat. L'ensemble de la zone a été réétudié dans le cadre du programme de fouille actuel.

L'aile sud s'inscrit dans un espace rectangulaire de 17,5 m x 8,40 m (147 m²), subdivisé par deux murs de refend (fig. 31). Les trois salles ainsi définies présentent des proportions cohérentes avec deux espaces symétriques (PCE6015 et PCE6017) encadrant une pièce centrale deux fois plus grande (PCE6016).

Les maçonneries s'inscrivent dans la même phase de construction et témoignent d'un mode de construction cohérent. Les murs des trois pièces s'appuient au sud contre un mur-maître

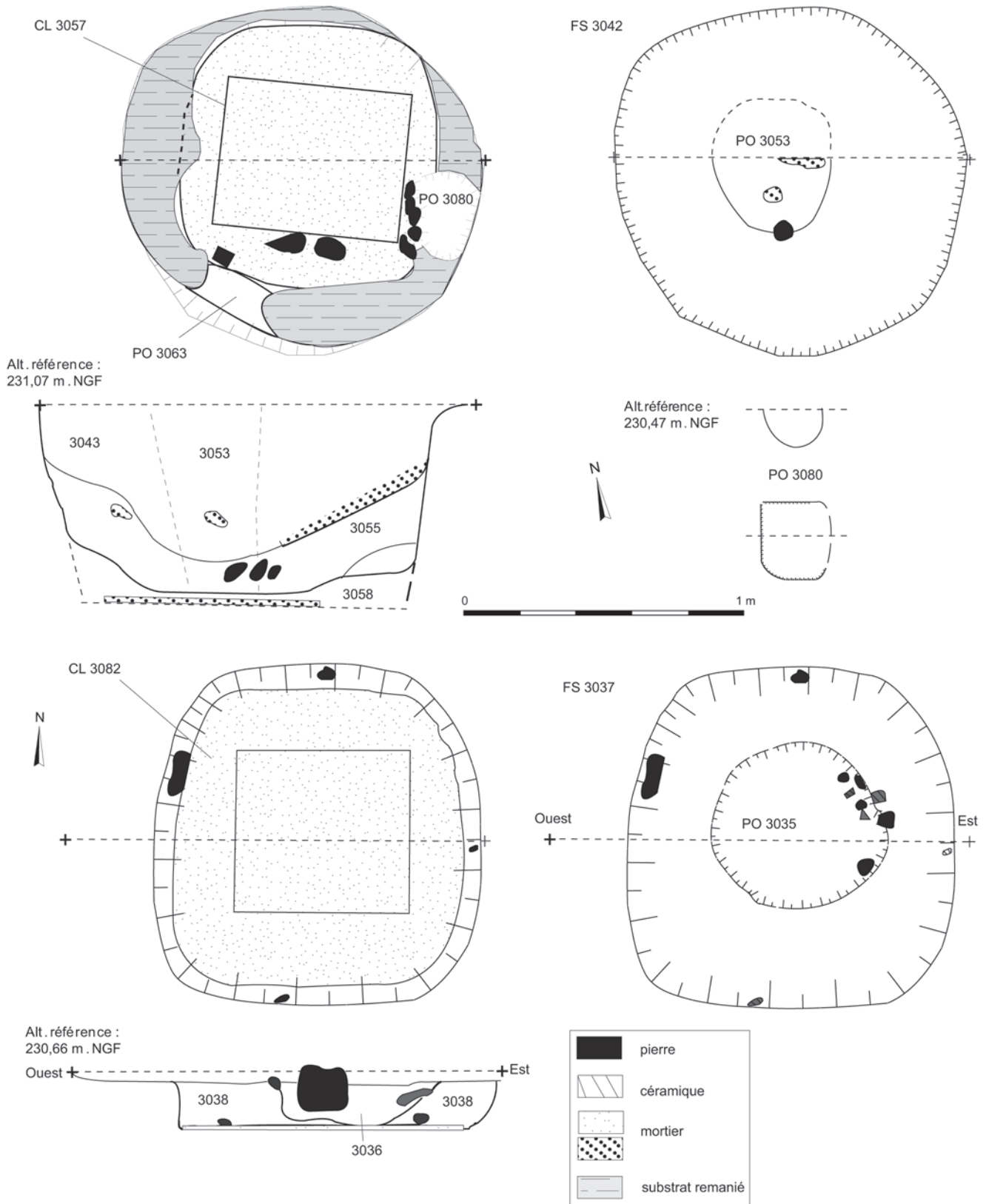


Fig. 30 – Les piliers axiaux de la pièce PCE3042 (DAO : A. Coiquaud, C. Giraud, CERAGAS).



Fig. 31 – Photographie verticale de l'aile sud (cliché : J. Trémont, Up-Vision).



Fig. 32 – Parement ouest du mur MR6004 (cliché : P.-E. Beau, CERAGAS).

formé par la façade méridionale du bâtiment. Ils ont subi un arasement progressif dans le sens de la pente, les élévations conservées oscillant entre quatre à cinq assises au nord et une, voire plus aucune, au sud (fig. 32). Les fondations ne peuvent être observées que ponctuellement dans les sections révélées par les tranchées de fouille des années 1960. Elles ont été aménagées en tranchée pleine et sont formées d'un blocage d'éclats et de moellons de calcaire noyés dans un mortier de chaux très résistant. Tous les murs de cette aile présentent une semelle de fondation débordante. Cette dernière correspond en surface à un ressaut de 0,10 m à 0,16 m de large maximum, formé d'une assise de petits blocs liés par du mortier jaunâtre. L'élévation est constituée d'assises régulières et alternées de moellons suivant le sens de la pente. Les moellons, de modules variables et majoritairement oblongs, sont quelquefois soigneusement taillés, mais le plus souvent grossièrement équarris. Le liant est un mortier jaune-blanc de bonne qualité. Dans la pièce PCE6016, les joints des murs MR6002 et MR6004 apparaissent largement débordants, donnant aux parements un aspect de surface « beurré ». En réalité, les parois étaient probablement revêtues d'un enduit de texture granuleuse, à surface lissée, dont témoignent des plages très mal conservées.



Fig. 33 – Vue de la pièce PCE6016 depuis le nord (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

Les pièces

Les pièces latérales PCE6015 et PCE6017 mesurent 8,40 m de longueur sur 4,20 m de largeur. La pièce ouest (PCE 6015) a subi une fouille intégrale dans sa partie nord. Le sol n'est conservé par plages que sous la forme d'un lit d'éclats de calcaire liés à la sortie de fondation des murs.

À l'est, la pièce PCE6017 s'avère très arasée, avec des murs conservés uniquement en fondation dans sa partie est. Un sol proche de celui reconnu dans la pièce PCE6016 a tout de même été mis en évidence côté ouest.

La pièce centrale PCE6016 est, quant à elle, presque carrée (8,40 m x 8 m) (fig. 33). La fouille a révélé un sol venant se connecter au ressaut de fondation des murs. Il s'agit d'un lit d'éclats de calcaire, mêlés à la terre, dont la densité apparaît optimale au pied des murs. Il présente une surface irrégulière et un pendage général dans le sens nord-sud. Aucun autre sol aménagé n'a été observé dans l'emprise de la pièce. Au-dessus et jusqu'à l'arase supérieure des murs se développe un épais niveau argilo-sableux (épaisseur : 0,25 m), recelant un abondant mobilier de type détritique : céramique, faune, fragments d'amphores, objets métalliques...

L'étude des vestiges de l'aile sud fait ressortir une anomalie apparente : l'absence de traces d'ouverture, alors que les murs sont en élévation. À ce constat, on doit ajouter qu'au moins un sol rustique, inscrit dans la pente et probablement en partie lié à la phase de construction, est associé aux murs. De plus, les murs sont revêtus d'un enduit, au moins dans la pièce PCE6016. De ces informations on peut tirer la conclusion que le niveau de circulation habituel se situait au-dessus de l'arase actuelle des murs (plancher ?), mais qu'il existait un niveau bas correspondant à un sous-sol ou à un vide sanitaire.

Les pièces de l'aile sud présentent un certain nombre de caractéristiques qui les éloignent clairement des autres parties du bâtiment actuellement connues. Il s'agit d'abord de pièces d'un seul tenant, s'ouvrant largement sur la cour. De plus, leur disposition témoigne de la volonté de mettre en valeur la salle centrale, par le jeu de symétrie des pièces latérales. Enfin, en dehors de la salle PCE3042, la pièce PCE6016 est à ce jour la plus vaste relevée dans l'emprise du bâtiment (67,2 m²). Celle-ci peut donc être définie comme un espace de réception.

L'aile nord

L'aile nord du bâtiment ne peut être appréhendée qu'à travers le cliché aérien réalisé en 1987 (fig. 5). Il met en évidence l'impact de l'érosion qui semble avoir fait disparaître la plupart des structures antiques au nord-est et au nord-ouest, ainsi que la partie arrière de la majorité des pièces. Néanmoins, la différence de maturation du blé révèle une organisation semblait-il strictement identique à celle de l'aile sud avec deux pièces jumelles encadrant une salle centrale deux fois plus grande.

La galerie extérieure

Une partie de la galerie extérieure du bâtiment a été reconnue dans les années 1960, à travers une tranchée de plus de 9 m de longueur, réalisée au pied du mur nord (MR6016) et approfondie jusqu'au substrat.

La galerie court tout le long de la face sud du bâtiment. Elle se développe sur 39 m de longueur et 4,75 m de largeur. Le mur de façade sud a été intégralement épierré sur la quasi-totalité de son tracé. L'angle sud-ouest, épargné par les récupérateurs, possède deux parements, formés de moellons facettés, et une largeur légèrement inférieure à 0,80 m. On doit également noter que les murs latéraux offrent une conception légèrement différente de celle du reste de la façade ouest et est du bâtiment. Ceci peut s'expliquer par des contraintes techniques ou par une construction décalée dans le temps. Aucune de ces deux hypothèses ne peut pour l'instant être privilégiée.

La fouille de la galerie est encore en cours, mais elle a déjà révélé une série d'aménagements contemporains de son utilisation. Ainsi, deux tranchées orientées est-ouest et à peu près alignées se situent à l'ouest et dans son axe médian. La première se développe sur 4,50 m de longueur et s'appuie contre le mur ouest (TR2071). Le creusement a été arrêté au contact du rocher et présente des parois bien marquées. Les caractéristiques du comblement, et en particulier la très forte densité d'éclats de calcaire, suggèrent qu'il s'agit du négatif d'une structure de pierres récupérée. À 5,60 m à l'est s'amorce une deuxième tranchée dont les contours sont beaucoup moins visibles (TR2171). Elle mesure 12,10 m de longueur pour 0,80 m de largeur en moyenne et son comblement recèle une forte proportion de matériaux de construction divers.

Enfin, en bordure nord de cette tranchée a été observée une fosse circulaire de 0,95 m de diamètre, au contour très régulier (FS2205). Elle contenait quelques fragments de *tegulae*, mais aussi et surtout plusieurs gros éléments appartenant à un *dolium*, peut-être à l'origine *in situ*.

Un jardin en terrasses ?

L'état de la fouille ne permet aujourd'hui qu'une lecture très partielle des espaces contigus au bâtiment 1. Des vestiges d'une occupation extérieure ont été mis au jour le long de sa limite est. Un mur accolé à la partie médiane de sa façade se développe d'est en ouest sur au moins 6 m. Il s'agit probablement en réalité d'un muret de 0,40 m de largeur, dont la fondation ne dépasse pas 0,20 m de profondeur. Au nord, les replats de terrasses de la

fin de l'âge du Fer ont été effacés par un remblai dont la surface a été aménagée à travers un sol d'éclats de calcaire. Un niveau proche, installé sur un remblai de nivellement constitué de gros blocs de calcaire, se situe au sud du mur. Quelques fosses et trous de poteaux sont associés à ces niveaux, sans que l'on puisse en déduire une organisation quelconque.

Ces données permettent de penser que nous sommes en présence d'une occupation en terrasses (jardins ?).

ÉLÉMENTS DE DATATION

L'état des sols ne permet pas de statuer sur le phasage interne du bâtiment 1. Ainsi, seuls des lambeaux de niveaux d'occupation ont pu être identifiés dans différents secteurs de l'emprise du bâtiment. En revanche, comme nous l'avons vu, des indices témoignent de réfections, illustrant plusieurs états de construction. Ces modifications n'ont toutefois touché, semble-t-il, que certains des supports verticaux, colonnes ou piliers, ou les accès, en épargnant la structure initiale du bâtiment.

La datation de cette période peut être envisagée grâce au mobilier issu des couches 4209 et 4225, correspondant à l'occupation des terrasses situées en périphérie est du bâtiment (fig. 34). Ce lot apparaît concordant avec celui provenant des autres niveaux liés à l'occupation mais, pour leur part, toujours en cours de fouille.

Le faciès de céramique non tournée connaît une évolution sensible par rapport aux périodes antérieures ; elle est matérialisée par deux tendances. Tout d'abord, le groupe de production se polarise autour des céramiques grossières, qui seules subsistent durant cette période. La réduction de l'éventail des formes de pots constitue un deuxième phénomène de portée générale. En effet, ne sont plus représentés que les pots à col évasé (Cnt-Auch 1d) et lèvre biseautée (fig. 34, n°3) et ceux à lèvre épaissie triangulaire (Cnt-Auch 1c ; fig. 34, n°s 1 et 2). De plus, ces derniers présentent désormais souvent une lèvre atrophiée et un module inférieur à celui des phases antérieures.

Les céramiques communes importées représentent 2,80 % des individus. On observe peu de changements dans la représentation des différentes catégories. À noter tout de même le développement des productions sableuses oxydantes, attestées seulement par des fragments de panses et un fond. Les céramiques à pâte claire sont, semble-t-il, exclusivement représentées par des cruches, dont certaines proviennent certainement des ateliers de Bram. En revanche, la commune italique ne se signale qu'à travers deux bords de *patina* de type Com-it 6c (fig. 34, n°17). Ce modèle apparaît dans la région durant la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. et se diffuse jusqu'au début du I^{er} s. apr. J.-C. La chronologie de cet ensemble peut être précisée grâce à la présence d'un mortier à pâte calcaire. Il s'agit d'un récipient profond à lèvre pendante repliée vers le bas, appartenant à la série Cl-rec 21. La datation assignée à ce modèle s'échelonne du dernier quart du I^{er} s. av. J.-C. au début du II^e s. apr. J.-C.

Parmi les productions tournées fines, les céramiques locales jouent un rôle prééminent. Les pots ovoïdes (Ctf-Auch 1 ; fig. 34, n°s 6 à 9) occupent une position éminente, suivis des coupes à bord rentrant et lèvre épaissie (Ctf-Auch 4a ; fig. 34, n°s 12 à 14). Le répertoire des formes de tradition locale est complété par un bord de jatte à carène bombée (Ctf-Auch 3a ;

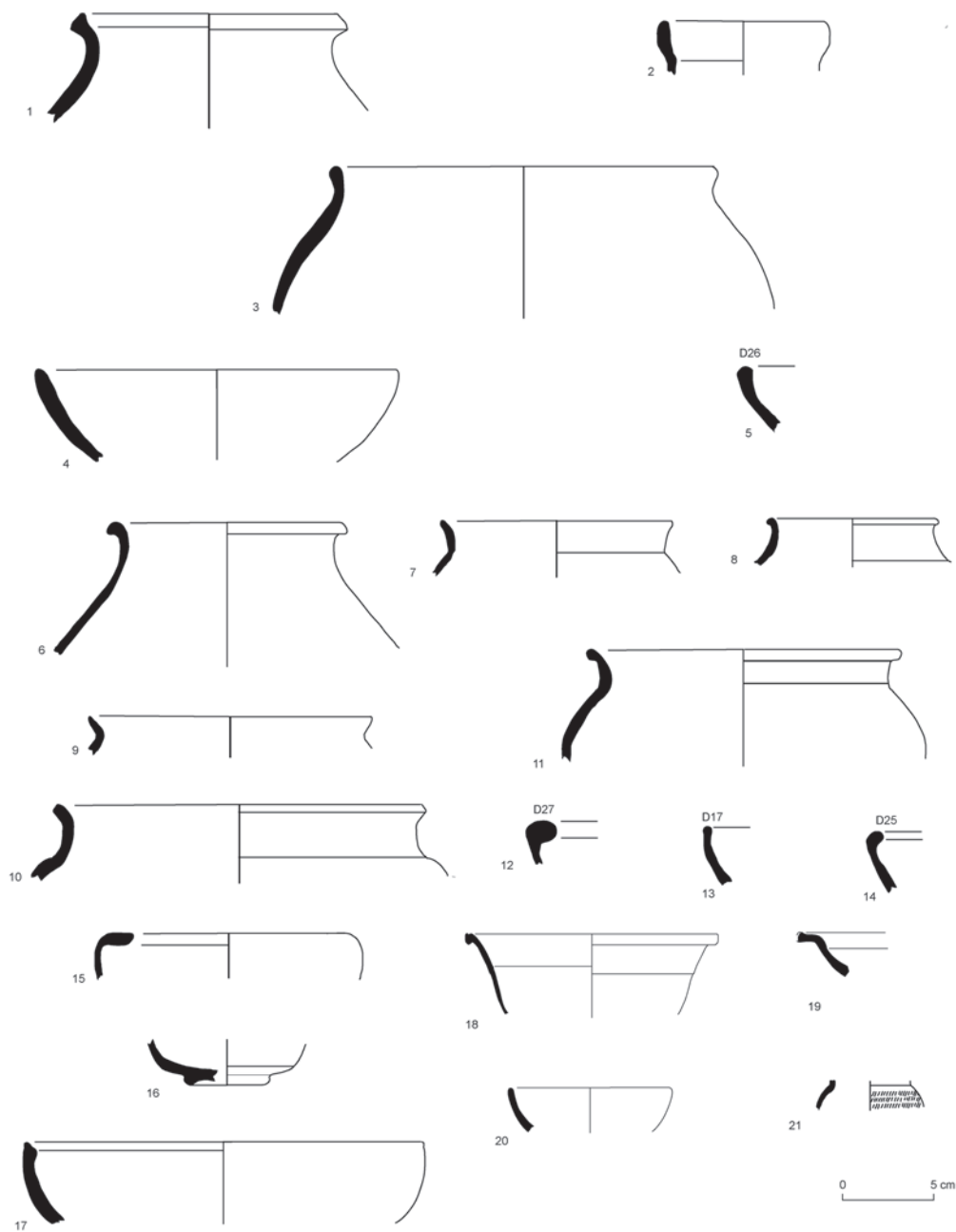


Fig. 34 – Mobilier céramique des US 4209 et 4225 : **1 à 5**, céramique non tournée ; **6 à 16**, céramique tournée fine régionale ; **17**, céramique commune italique ; **18 à 19**, sigillée italique ; **20**, présigillée ; **21**, paroi fine (DAO : Th. Le Dreff, TRACES, A. Bertaud, AUSONIUS).



Fig. 35 – Fouille en cours de la tranchée de récupération du mur MR3007 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

fig. 34, n°11). Les imitations de céramiques à vernis noir constituent un groupe relativement diversifié. On note la présence d'un plat de type Camp-A 5 (Ctf-Auch 4d), d'une forme d'assiette de type Camp-A 36 (Ctf-Auch 4e) et d'une coupe Camp-A 27B (Ctf-Auch 4f). Le seul vase imité du registre de la campanienne B correspond à une tasse Camp-B 2 (Ctf-Auch 4h ; fig. 34, n°16).

Les céramiques fines importées occupent une place non négligeable, représentant désormais plus de 5 % de la vaisselle en nombre d'individus. Parmi les céramiques à vernis noir, la campanienne B de Calès est seule attestée, avec en particulier un bord de plat Camp-B 5. Apparue durant la période antérieure (40/20 av. J.-C.), la sigillée italique est toujours bien représentée, avec en particulier de nouvelles formes, comme un bord de plat creux Sig-it 10.1/5.3.1 (30/15 av. J.-C. ; fig. 34, n°19) et surtout un bol de type Sig-it 14-1 (fig. 34, n°18), quasiment entier, daté entre 15 av. J.-C. et 1 av. J.-C. Les productions de Bram comprennent un bord de coupelle Pré-Sigga 30 (fig. 34, n°20) et un fragment de gobelet à décor guilloché de type Par-fin 3.1 (fig. 34, n°21).

Le faciès amphorique présente des caractères très proches de la phase antérieure. Les modèles Dressel 1A, probablement résiduels, et Dressel 1B dominant toujours le corpus. Parmi les conteneurs d'origine catalane, on doit tout de même noter le développement des amphores Pascual 1, dont la diffusion s'effectue préférentiellement dans la région entre les années 25 av. J.-C. et 25 apr. J.-C. La présence de fragments d'amphores de Bétique va également dans le sens d'une datation basse ⁵.

5. Parmi les autres éléments découverts dans ce contexte, on doit relever une fibule à arc plat à incrustations de plomb ou d'argent et un denier d'Auguste.

Ce mobilier offre d'évidentes affinités avec plusieurs ensembles régionaux contemporains. Il se rapproche ainsi de lots datés du dernier tiers du 1^{er}s. av. J.-C. à Auch (Bach, Gardes, 2001-2002) et des assemblages les plus tardifs de Vieille-Toulouse, dont le *terminus ante quem* peut être situé vers 10 av. J.-C. (Benquet, Gardes, 2008). On doit en particulier noter l'absence de productions typiques du début du 1^{er} s. apr. J.-C. comme les sigillées italiques tardives ou la *terra nigra*, mais aussi la sigillée sud-gauloise. L'occupation peut donc être située entre 20/15 av. J.-C. et, au plus tard, 10 apr. J.-C.

PHASE D'ABANDON

L'abandon du bâtiment se manifeste à travers des vestiges témoignant de la démolition et/ou de la récupération des structures construites, mais aussi d'un nivellement intentionnel dans certains secteurs.

L'ensemble des murs semble avoir subi un démontage plus ou moins important, bien que l'érosion n'ait préservé qu'une partie des tranchées d'extraction (fig. 35). Ces opérations de prélèvement ont concerné les élévations et au moins une partie des fondations. L'aile est particulièrement touchée, et plus spécifiquement les angles des principaux murs. L'intensité de la récupération apparaît moins forte dans les ailes ouest et surtout sud. Dans certains cas, à l'image du mur sud du péristyle ou de la façade méridionale de la galerie, l'épierrement a pris un caractère systématique et ce pour des raisons qui nous échappent (qualité des matériaux ?).

Des couches chargées en éléments de démolition ont également pu être observées en différents secteurs du bâtiment ou dans sa périphérie immédiate. Elles résultent soit de la ruine ou de la récupération des structures, soit d'un remblaiement postérieur à l'occupation.

Ainsi, au sud de l'aile est, une partie de la pièce PCE3042 a révélé les lambeaux d'une couche de démolition en place (fig. 36). Il s'agit d'un épandage comprenant des gravats (briques, tuiles, moellons, mortier), mais aussi et surtout une forte concentration d'enduits peints répandus à l'approche du mur nord. Ces derniers semblent appartenir à deux ou trois panneaux seulement, ce qui témoigne d'un effondrement des murs sur place ou, plus probablement, d'un rejet de matériaux produit lors de la récupération.

Une explication différente doit être recherchée dans le cas de deux couches d'abandon, également riches en matériaux de construction, mises en évidence dans la partie ouest du bâtiment. Ainsi, nos prédécesseurs avaient noté dans la pièce PCE2027 la présence d'une épaisse couche très hétérogène et chargée en gravats divers, essentiellement des moellons, des éclats de calcaire et des résidus de mortier. Parmi ceux-ci figuraient également de gros éléments de sols de mortier et des milliers de fragments d'enduits peints. Une autre couche de ce type, couvrant une quarantaine de mètres carrés, a été fouillée en 2012 dans la zone ouest de la galerie. Elle correspond à un niveau s'affinant vers le sud et contenant notamment des enduits peints et des éléments de sols mosaïqués. Dans ces deux cas, le caractère très hétérogène des vestiges, relevant des sols comme des murs, mais aussi la diversité des panneaux peints attestés, permettent d'écarter l'idée de couches liées à l'effondrement de

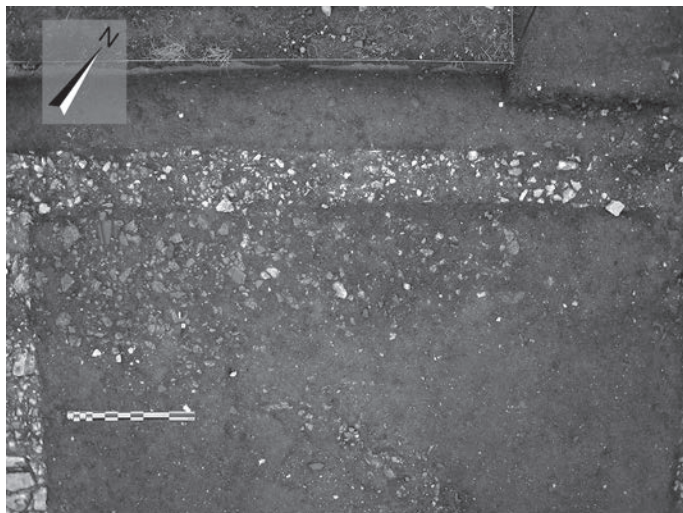


Fig. 36 – Couche de démolition (US 3031) au pied du mur MR3009 (cliché : Ph. Gardes, TRACES).

superstructures *in situ*. L'hypothèse de matériaux rapportés et étalés pour niveler le terrain paraît plus probable.

Il est difficile de situer dans le temps cette phase d'abandon en raison de la faible quantité et du caractère disparate du mobilier issu des tranchées de récupération, mais aussi des couches de démolition. De plus, la plupart ont livré des éléments de datation dont les plus récents s'inscrivent dans la fourchette chronologique attribuée à l'occupation du bâtiment. La série la plus tardive est issue de la couche US 4027, scellant le mur de terrasse de la périphérie est du bâtiment. L'essentiel de la céramique appartient aux productions communes locales, qui ne présentent pas de signe évident d'évolution par rapport aux périodes antérieures. Les pots tournés à col marqué se maintiennent de même que les coupes à lèvre épaissie et les imitations de plats méditerranéens. Parmi la céramique modelée, on doit observer la coexistence des écuelles et des couvercles. L'intérêt du lot réside dans la présence d'un bord de gobelet en paroi fine PAR-FIN 33 (entre 10 av. J.-C. et 30 apr. J.-C.) et surtout de quelques fragments de sigillée sud-gauloise, dont deux bords de coupelles Drag. 24-25a de Montans (Tarn; première moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.). Ces éléments permettent de situer au plus tard l'abandon du secteur au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.

LA RECONSTITUTION DU BÂTIMENT : PREMIÈRES RÉFLEXIONS

L'état d'arasement avancé des vestiges rend la reconstitution du bâtiment et de son aménagement intérieur particulièrement délicate. Une réflexion peut néanmoins être engagée sur la question de l'étagement de l'occupation, du revêtement des sols et de la décoration murale.

La circulation dans le bâtiment

Les observations stratigraphiques et architecturales montrent que les concepteurs ont fait le choix de compenser le dénivelé du terrain en définissant différents niveaux de circulation étagés

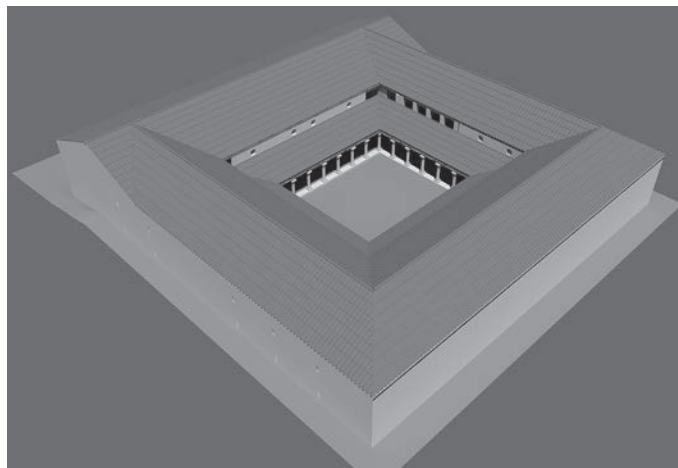


Fig. 37 – Évocation du bâtiment 1 (restitution 3D : S. Doze, infographiste indépendant).

dans la pente (fig. 26 et 37). Ce constat ressort de l'étude des données disponibles dans les ailes latérales est et ouest, dont les principaux éléments peuvent ici être rappelés.

À l'ouest, l'analyse comparée des niveaux de sortie de fondation ou de sols, lorsqu'ils sont conservés, permet de penser que le sol de la pièce PCE2048, sans se situer au niveau d'un étage (plancher ?), surmontait un vide sanitaire inscrit dans la pente. Le sol de la pièce voisine, quant à lui, se situe près de 1 m plus bas, trahissant un décaissement préalable du terrain. Sur ce plain-pied se développait très probablement un véritable étage, comme en témoigne le puissant pilier central de la pièce, mais aussi et surtout un système d'accès latéral (SB6011) par la cour.

La situation observée dans l'aile ouest trouve des parallèles côté est. En effet, si le sol de la pièce sud (PCE3042) s'inscrit probablement sur un plan incliné, comme en témoignent la présence d'une couche de démolition en place, un niveau de sol dans deux des compartiments latéraux et le pendage de la base de la cloison MR3070, la position des deux puissants piliers axiaux, dont la semelle de fondation se situe de surcroît à la même altitude, pourrait signaler la présence d'un étage. Dans ce cas de figure, les compartiments flanquant la pièce à l'ouest auraient pu servir d'assise à un système de soupentes placées, au moins pour une partie d'entre elles, sous un escalier.

La question se pose en des termes plus simples en ce qui concerne l'aile sud. En effet, aucune ouverture n'a été observée dans ce secteur alors que la plupart des murs sont en élévation. On peut donc en déduire que la partie inférieure des pièces était aveugle et communiquait avec le niveau de circulation habituel, situé à l'étage.

Au-delà de ces différents espaces, l'observation du plan général et la prise en compte de l'altimétrie permettent d'opérer d'utiles recoupements. Ainsi, les bases des piliers situés aux deux extrémités des ailes latérales présentent une altitude comparable (230,42/3 pour les piliers de la pièce PCE3042 contre 230,23 m NGF pour le pilier CL2028), témoignant d'un nivellement préalable. Le plan révèle également que les structures liées à un possible étagement se concentrent dans les ailes latérales et en partie basse du bâtiment. Il en va de même de certains murs est-ouest qui se distinguent par une largeur supérieure à

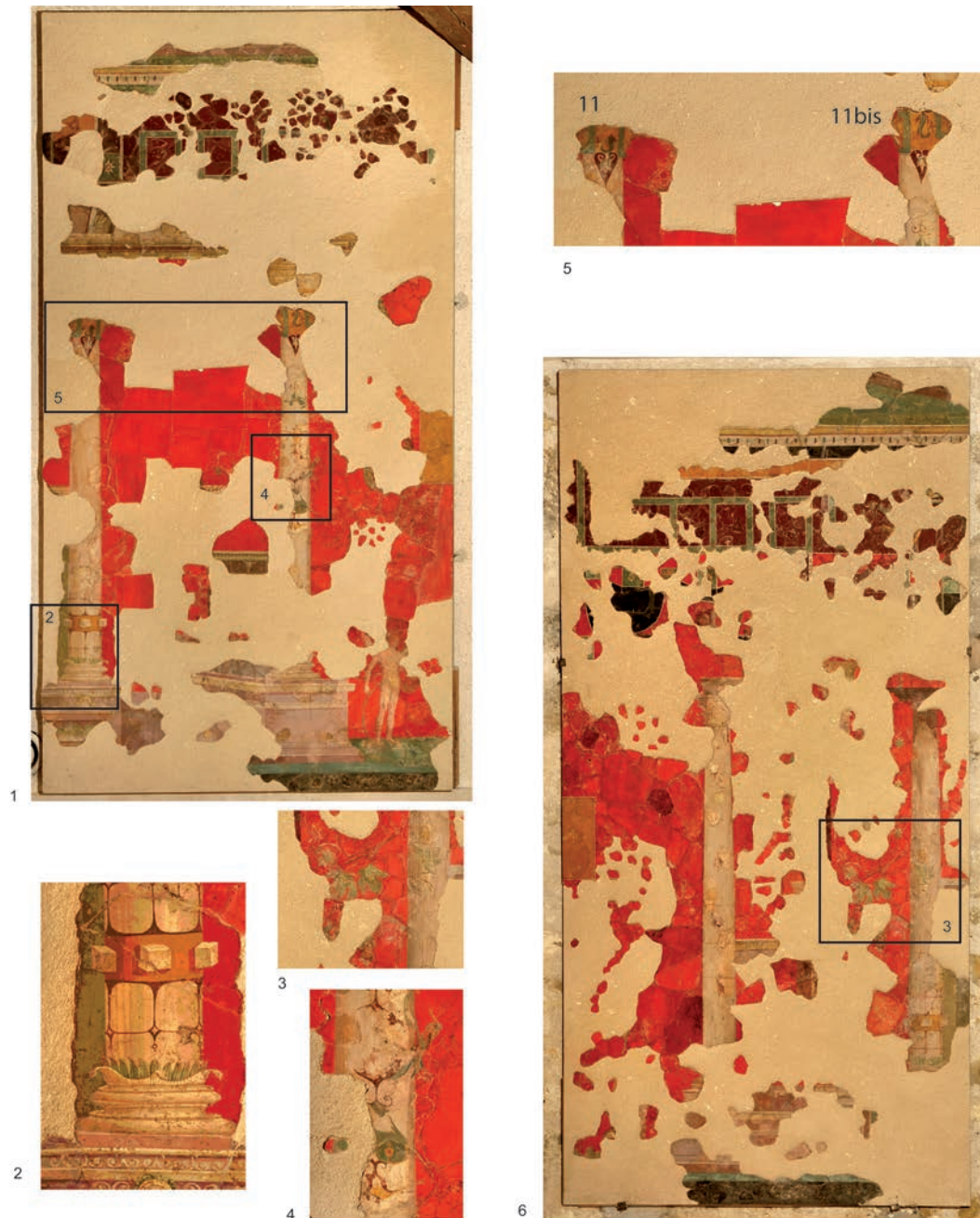


Fig. 38 – Peintures de la Sioutat à Roquelaure, le décor A : 1 et 6, panneaux restaurés, 2-5, détails (clichés : J.-F. Peiré, Drac Midi-Pyrénées).

la norme et une technique de construction différente. Il s'agit concrètement du mur sud de l'aile sud, de la façade de la galerie et du mur nord de la pièce PCE2027, qui, de ce fait, devaient jouer un rôle de soutènement (murs-terrasses), mais aussi de maintien des étages.

Selon ces hypothèses, un étage progressif, probablement matérialisé par un plancher, s'amorcerait dans le bâtiment à partir d'un axe est-ouest formé par les pièces PCE2050 et PCE3009. Mais, excepté dans le cas de la pièce PCE2027, préalablement décaissée, le vide sanitaire produit par ce procédé ne serait accessible que dans les pièces situées plus au sud (aile sud et pièce PCE3042). Dans cette hypothèse, le péristyle pouvait soit se trouver à ce niveau, soit communiquer avec chacune des pièces de l'aile sud par un petit escalier (aujourd'hui pillé ?).

Les sols

Le système d'occupation étagée explique que les niveaux de circulation, surélevés, aient aujourd'hui disparu. Ne subsistent donc, dans le meilleur des cas, que les sols des réduits sous étages. Il s'agit de niveaux sommairement aménagés et inscrits dans la pente ou épousant les replats des terrasses antérieures. C'est ce que nous avons pu constater dans la pièce PCE3042, qui a révélé une couche de démolition sous laquelle n'a été observé qu'un niveau argileux (terre battue ?), suivant le pendage du versant. De même, la fouille de l'aile sud a montré que les sols correspondaient à des couches de travail, chargées en éclats de calcaire, liées à la construction et postérieurement converties en sols de vides sanitaires situés sous le niveau de circulation réel,

probablement sur plancher surélevé. Le substrat rocheux sommairement aplani a également pu faire office de surface de circulation, comme c'est semble-t-il le cas dans l'emprise de l'aile ouest (PCE2050). En fait, seule une portion de sol construit, correspondant à un revêtement de mortier maigre parsemé de tesselles, a pu être observée en place, dans la pièce PCE2027.

En revanche, aucun indice probant ne permet de caractériser les sols situés au niveau supérieur, même si l'hypothèse de planchers paraît la plus probable.

D'autres types de sols ont existé, comme en témoignent des éléments isolés trouvés hors contexte, la plupart du temps dans des niveaux de démolition. Selon nos déductions, ces derniers devaient se situer dans la partie nord du bâtiment. On doit ainsi signaler la découverte de portions de sols en mortier de tuileau, chargés en tessons d'amphores. La publication des années 1960 fait également mention de fragments de revêtements incrustés de tesselles (*opus signinum* ?), malheureusement non décrits (Cantet, Péré, 1963a, p. 175). Enfin, plusieurs éléments de sols mosaïqués sont issus d'un niveau de démolition fouillé en 2012. Ils appartiennent à un ou plusieurs tapis décorés de tesselles noires se détachant sur un fond de tesselles blanches.

La décoration murale

L'un des objectifs du programme de recherche en cours était de mieux cerner la chronologie et le contexte de découverte des enduits peints recueillis dans les années 1960. Les indications portées sur les plans de la fouille de 1962 montrent que l'essentiel provient de la pièce A1 (PCE2027) et secondairement de la portion de la galerie située immédiatement au sud des pièces A (PCE6014) et B (PCE6015). Toutefois, étant donné les conditions de ramassage et de stockage de ces enduits, nous devons considérer leur provenance comme imprécise. Les fragments récoltés ont fait l'objet d'une restauration et d'un remontage par C. Bassier dans un mortier d'une épaisseur d'environ 1,5 cm de moyenne, découpé en panneaux insérés dans des cadres de contreplaqué. Jusqu'ici, deux principaux décors ont été reconnus, qui n'intègrent pas toutes les données offertes par les fragments conservés. Les panneaux restaurés par Bassier doivent donc être lus comme des recompositions muséographiques destinées à rendre lisibles ces peintures murales pour le public, et non comme des restitutions archéologiques du décor de ces pièces.

Décor A : architectures en trompe-l'œil

Le restaurateur a tenté de valoriser la dominante rouge cinabre de ce décor propre à frapper l'œil du spectateur (fig. 38 n°s 1 et 6). À cet effet, on suppose qu'il a rassemblé tous les fragments qui présentaient ce fond rouge caractéristique et en a réalisé une tentative de reconstitution articulée autour des hautes colonnes dressées sur un podium en trompe-l'œil. L'étude de A. Barbet a permis de mettre en évidence les nombreuses erreurs de reconstitution de cet assemblage, comparé aux schémas de composition traditionnels de la peinture murale romaine (Barbet, 1983). Il s'agit ici, en réalité, d'une juxtaposition d'éléments qui, dans bien des cas, ne se raccordent pas réellement ensemble. L'observation et la démarche scientifique préliminaire de A. Barbet nous invitent à reconsidérer totalement

la composition des panneaux restaurés et à les regarder d'un œil très critique.

Rappelons en premier lieu quelques évidences : les fragments qui composent ce panneau (ainsi que le décor B) sont de provenance incertaine et appartenaient sans doute à plusieurs décors différents, soit qu'ils aient orné différentes pièces, soit qu'ils soient chronologiquement espacés dans le temps (plusieurs états de décor d'une seule pièce, par exemple, ou des pièces différentes décorées à plusieurs dizaines d'années d'intervalle). Autrement dit, les fragments composant ces panneaux n'ont probablement été choisis pour réaliser cette reconstitution que parce qu'ils présentaient une dominante chromatique rouge cinabre. Ils proviennent, en fait, d'au moins deux ou trois ensembles différents, dont l'analyse stylistique démontre qu'ils ne sont pas tous contemporains.

Une observation scrupuleuse des panneaux exposés dans le musée révèle que la proposition de restitution proposée par A. Barbet pour le décor A (fig. 38) doit être exacte dans les grandes lignes (Barbet, 1983, p. 118-120 et fig. 8). Il existait bien à Roquelaure un décor dont la composition et le répertoire ornemental appartenaient à la fin du II^e style pompéien et donc chronologiquement datable des années 20 av. J.-C. Les meilleures comparaisons pour ce type d'architectures en trompe l'œil sont à rechercher dans les grandes demeures aristocratiques du début de l'époque augustéenne, les maisons d'Auguste (salle des masques) et de Livie sur le Palatin à Rome, qui présentent plusieurs décors de ce type, ou la *villa* de Portici en Italie (Barbet, 2009, fig. 25).

On peut toutefois se montrer sceptique quant à l'intégration dans la restitution de A. Barbet de certains fragments qui nous semblent devoir appartenir à un autre décor plus tardif, coïncidant avec la phase mûre du III^e style pompéien, et donc avec l'époque claudienne.

La structure générale du décor A devait être un décor de trompe-l'œil architectural caractéristique de la 2^e phase du II^e style pompéien. A. Barbet a très bien restitué cette ordonnance de colonnade en trompe-l'œil dressée sur un podium à perspective fuyante (1983, fig. 8). Le décor devait s'organiser selon une alternance d'édicules à fond rouge cinabre au premier plan, sans doute ornés de scènes figurées, et de panneaux monochromes rouge cinabre plus étroits couvrant le second plan, les deux plans étant liés par des panneaux de couleur bleu-violet représentés en perspective fuyante. La colonnade du premier plan était composée de colonnes à tenons dont la base porte un décor végétal. Il s'agit d'un type de colonne caractéristique du II^e style pompéien, dont on ne connaît pas d'attestation après le tournant de notre ère. À lui seul cet élément ancre stylistiquement et chronologiquement notre décor dans la deuxième phase du II^e style pompéien (fig. 38, n°2).

Caractéristiques de ce style sont également les lourdes guirlandes en feston qui étaient accrochées à cette colonnade (fig. 38, n°3).

Sur la foi de certains éléments restitués dans ce décor et en particulier le fragment I-12 (Barbet, 1983, fig. 8), R. Thomas a voulu repousser la datation de ce décor jusqu'à l'époque claudienne (fig. 38, n°4).

Il est vrai que ces représentations d'oiseaux vus de profil, adossés à une colonnette ou à un candélabre, sont caractéristiques du III^e style pompéien dans sa phase mûre (époque



Fig. 39 – Peintures de La Sioutat à Roquelaure, le décor B : 1, panneau restauré, 2, détail, 3, fragment isolé (cliché : J.-F. Peiré, Drac Midi-Pyrénées).

claudienne). On en connaît des exemples comparables en Gaule (Barbet, 2008, fig. 58) et en Italie. Mais compte tenu du caractère hétéroclite de la reconstitution, et dans la mesure où aucun raccord n'est attesté entre ce fragment et le décor scénographique de II^e style, il nous paraît sage de supposer qu'il s'agit ici d'un fragment appartenant à un autre décor, plus tardif.

De la même manière nous ne voyons aucune raison d'affirmer ou même de supposer que les fragments 11 et 11bis (fig. 38, n°5) sont cohérents avec les fûts de colonnes à tenons du décor d'architecture de II^e style. Il s'agit également d'éléments ayant pu appartenir à un autre ensemble. D'ailleurs, on observe généralement que les colonnes à tenons présentent une ordonnance avec une succession d'au moins trois ou quatre bagues de tenons le long du fût, et non une seule bague de tenons dans la partie inférieure du fût comme cela est proposé ici.

Il est malheureusement impossible d'aller plus loin que ces simples hypothèses de restitution du décor A d'architectures en trompe-l'œil sur la base de simples observations de surface et de comparaisons stylistiques et iconographiques. Pour parvenir à une certitude dans la recomposition des décors du site de La Sioutat de Roquelaure une solution s'impose. Il faudrait démonter tous les panneaux exposés dans le musée, ainsi que ceux conservés dans les réserves, afin de pouvoir étudier les mortiers. En effet, seule l'observation et l'analyse physico-chimique des mortiers nous permettraient de regrouper les fragments en différents groupes. On pourrait ainsi parvenir à une restitution véritablement archéologique des décors de

La Sioutat et proposer des datations stylistiques plus sûres et fiables.

Décor B : édicule à tableau figuré ⁶

Les problèmes posés par l'analyse iconographique et stylistique de ce décor sont les mêmes que pour le décor précédent (fig. 39, n°1). Là encore, les fragments sont associés dans une reconstitution que l'on a voulue « didactique », mais qui n'est pas archéologique. Nombreux sont les faux collages et multiples les repeints qui trompent la lecture. Ici encore, seul un démontage intégral du panneau pourrait autoriser une analyse scientifiquement fiable.

Les principaux éléments de ce panneau – dont on peut estimer qu'ils appartiennent bien à un même ensemble – permettent de restituer un décor à panneaux noirs ornés de lourdes guirlandes à feston. On peut imaginer que ces panneaux alternaient avec d'autres panneaux à fond rouge cinabre (de ce même rouge que l'on trouve dans les caissons du soubassement), à moins qu'il ne s'agisse ici d'un décor à fond entièrement noir, comme dans le *triclinium* de la villa sous la Farnésine à Rome (sans doute contemporain). Plusieurs panneaux devaient être ornés de tableaux (sans doute au moins quatre, un par paroi) ; un seul subsiste en partie, figurant – sans doute, d'après le thyrses – un Dionysos. Contrairement à ce que le panneau restauré propose, le tableau figuré devait être bien plus large

6. Panneau II de la publication de A. Barbet dans *Gallia*, 1983.

(environ 150 cm), tout comme les panneaux noirs ornés de guirlandes en feston.

On peut par ailleurs rattacher à ces tableaux figurés quelques fragments conservés dans les réserves, dont un qui représente une main à la même échelle que le « Dionysos » (fig. 39, n°3).

Stylistiquement, le décor B, « au Dionysos » (fig. 39), présente de nombreux éléments qui, comme le décor A, appartiennent au répertoire ornemental de la période de transition entre le II^e et le III^e styles pompéiens, soit les années 20 av. J.-C.

Citons par exemple la magnifique frise d'oves illusionniste qui sert de transition entre la zone basse et la zone médiane du décor ou encore la lourde guirlande en feston, dont on sait qu'après son maintien sous une forme très fine et grêle pendant le style candélabre, elle disparaît quasi complètement du répertoire ornemental de la peinture romaine après les années 20 av. J.-C. (fig. 39, n°2). Cette guirlande – dont les meilleurs parallèles pour le dessin et la qualité d'exécution sont à rechercher dans la maison de Livie sur le Palatin – nous offre un élément de datation *ante quem* pour le décor avant les années 20 av. J.-C. (Barbet, 1983, p. 123).

Les observations réalisées sur le terrain permettent aujourd'hui de reconsidérer la question de la localisation des œuvres dans l'édifice. La plupart des enduits figurés proviennent d'un épais remblai occupant une bonne partie de la pièce PCE2027 (ex-pièce A1), jusqu'alors interprétée comme le retour vers le nord de la galerie. En réalité il s'agit d'une pièce à part entière par laquelle on accédait au reste du bâtiment depuis la galerie. De plus, elle possédait un étage qui communiquait peut-être avec le niveau supérieur de cette galerie. Il est donc très probable qu'une partie au moins des fragments soient issus de ses murs. Une partie de la décoration provient sans doute également de l'aile sud et plus précisément des pièces PCE6015 et sans doute PCE6016, qui tenaient un rôle important au sein de la maison.

L'analyse révèle que les peintures murales de Roquelaure offrent un ensemble exceptionnel et sans équivalent en Gaule à cette date (vers 20 av. J.-C.) pour la qualité d'exécution et la richesse du répertoire iconographique et stylistique mis en œuvre. D'un point de vue technique, elles rivalisent avec certains ensembles mis au jour dans les demeures aristocratiques les plus riches de la Rome augustéenne. Les meilleurs parallèles sont, ainsi, à chercher dans la demeure d'Auguste sur le Palatin ou à la *villa* sous la Farnésine qui en est contemporaine. Ces décors révèlent, comme à Roquelaure, un goût pour les décors scénographiques du II^e style finissant, dont la vogue n'est attestée que dans les demeures des membres de l'élite romaine de la fin de l'époque républicaine (Sauron, 2009). Nul doute que le commanditaire du programme ornemental de la *domus* de Roquelaure côtoyait de près la *nobilitas* romaine. On s'interrogera de même sur l'origine de l'atelier auquel fut confiée l'exécution de ces peintures, mais il s'agissait sans doute d'un atelier originaire de Narbonnaise ou plus certainement d'Italie même.

*
**

La reprise des recherches sur le site de Roquelaure-La Sioutat permet aujourd'hui de prendre la véritable mesure des découvertes réalisées dans les années 1960. Le caractère exceptionnel

de la construction la plus vaste doit tout particulièrement être souligné. Il s'agit, en effet, d'une maison à cour centrale de conception italique, mais dont la chronologie apparaît particulièrement précoce. De fait, sa construction peut être située postérieurement à la fourchette 20/15 av. J.-C. – 10 apr. J.-C., voire à la fin du 1^{er} s. av. J.-C. L'abandon définitif semble quant à lui intervenir, en l'état actuel de la documentation, au plus tard durant le deuxième quart du 1^{er} s. apr. J.-C.⁷ Il s'agit donc d'une des plus anciennes constructions maçonnées de l'*Aquitania* romaine. De fait, le premier état d'urbanisation « en dur » de la ville d'Auch, chef-lieu de cité tout proche, ne remonte pas avant les années 10/40 apr. J.-C. (Gardes, Lotti, 2012 ; Gardes *et al.*, 2012) et se manifeste, entre autres, à travers des constructions mixtes, utilisant la maçonnerie pour les solins et la terre et le bois pour les élévations. Dans la région, seule Saint-Bertrand-de-Comminges, ville située dans une zone précocement romanisée et ayant fait l'objet de faveurs particulières de la part de l'*imperator* (Schaad, Vidal, 1992, p. 212 ; Gardes, 2002b, p. 51 ; Simioni, 2009), aurait pu bénéficier d'une diffusion précoce des techniques architecturales italiques. La question reste à ce jour encore très ouverte. En effet, la datation du « Trophée » a été relevée jusqu'aux années 13-10 av. J.-C. et le monument public le plus ancien, les Thermes du *forum*, présente un état initial seulement datable de la fin du règne d'Auguste et de Tibère (Aupert, Monturet, 2001, p. 31 ; Sablayrolles dir., 2001-2002, p. 44-46). Le même constat ressort de l'étude stratigraphique de la *villa* du Coupéré, dont la phase la plus ancienne ne remonte pas avant les premières décennies apr. J.-C. (20-40 ; voir Sablayrolles dir., p. 55). La *domus* des Bouquets à Périgueux est également traditionnellement datée de l'époque augustéenne. Mais, là encore, cette attribution fait débat (Garmy, 1992, p. 234). En réalité, des parallèles ne peuvent réellement être envisagés qu'avec les régions voisines à l'est, mais dépendantes administrativement de la province de Narbonnaise.

Au-delà, la filiation du plan et de la structure modulaire de la bâtisse appelle quelques commentaires. Notons tout d'abord qu'elle matérialise une rupture avec les traditions architecturales locales. En effet, les éléments à notre disposition montrent que l'habitat antérieur couvre des surfaces infiniment plus modestes et s'inscrit plutôt dans des schémas d'implantation rectangulaires. De plus, la plupart des bâtiments ne présentent pas de divisions internes matérialisées, à l'exception d'une construction compartimentée encore en cours d'étude dans la partie ouest de la fouille. Quoiqu'il en soit, le plan de la maison à cour centrale manifeste, jusque dans certains détails, une parfaite conformité avec les modèles méditerranéens contemporains. Ce type de plan se diffuse très tôt dans les zones limotrophes de la *Provincia* et surtout de la Tarraconnaise (fig. 40). Il est déjà attesté au II^e s. av. J.-C. à Ampurias (Santos Retolaza, 1991, p. 19), mais aussi dans des agglomérations de l'intérieur, créées *ex nihilo*, comme La Caridad de Caminreal en Aragon

7. M. Roujean, ancien propriétaire des parcelles, possédait une importante collection de monnaies antiques (70), trouvées hors contexte sur le site ou dans ses environs. L'étude en cours de L. Callegarin montre une prééminence des exemplaires émis entre le II^e s. av. J.-C. et le règne de Claude (49 monnaies ; rapport de fouilles de 2011). Quelques monnaies du II^e s. apr. J.-C. complètent le lot ainsi que des espèces du Bas-Empire et de l'époque médiévale, dont la provenance n'est pas complètement établie.

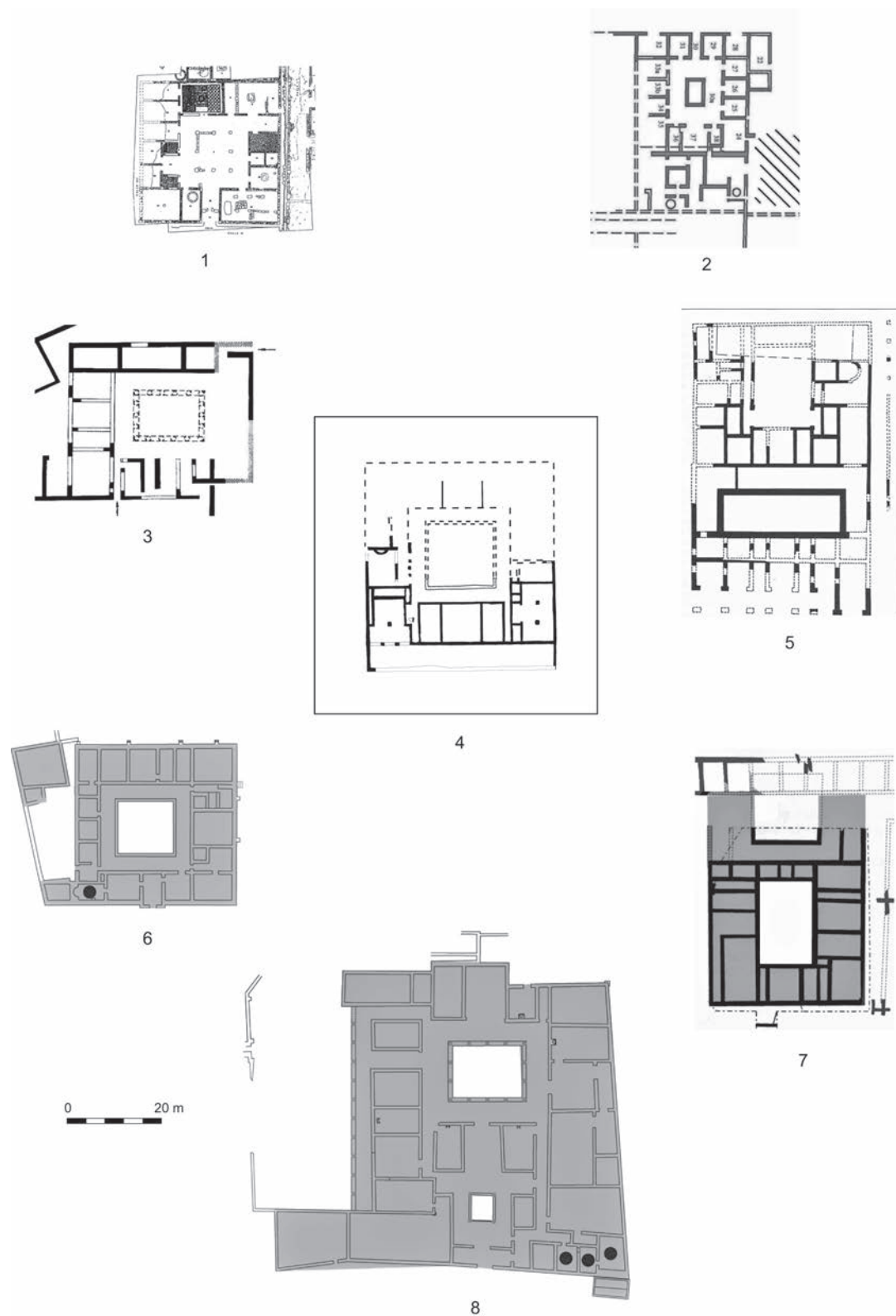


Fig. 40 – Maisons urbaines à cour centrale de Tarraconnaise et de Gaule (I^{re}-I^{er} s. av. J.-C.) : **1**, La Caridad à Caminreal (Vicente Redón et al., 1991) ; **2**, Maison 1 d'Ampurias (Cortes et al., 2010) ; **3**, Maison au Dauphin (état 1) à Vaison-la-Romaine (Liou, 1971) ; **4**, domus de Roquelaure-la Sioutat ; **5**, « Sanctuaire de Cybèle » à Lyon (Desbat et al., 2002) ; **6-8**, domus de Bibracte : PC2, Grandes Forges et PC1 (d'après Labaune et Meylan, 2011) (élaboration : Ph. Gardes, TRACES).

(Vicente Redón *et al.*, 1991). La diffusion apparaît légèrement plus tardive dans le sud de la France avec des maisons à cour centrale fréquentes à partir du milieu (Glanum, Vaison-la-Romaine) et surtout du dernier tiers du 1^{er} s. av. J.-C. Au-delà de l'arc méditerranéen, les mentions se raréfient (Desbat *et al.*, 2002). On doit tout de même noter le cas exceptionnel de Bibracte, avec ses luxueuses maisons augustéennes s'égrenant sur l'ensemble de la surface tourmentée de l'*oppidum* (Meylan, 2005 ; Labaune, Meylan, 2011), celui de Lyon, métropole des Gaules (Desbat, 2004) ou encore celui de Magdalensberg en Autriche (Gassner *et al.*, 2003, p. 67).

Au-delà, l'analyse des plans révèle une parenté étroite de la maison de La Sioutat avec certaines de ces constructions provinciales précoces (fig. 40). Ainsi, la disposition tripartite de l'aile sud, qui met en valeur la pièce centrale, se retrouve à Ampurias (Maison n° 1 ; voir Cortes *et al.*, 2010), Lyon (sanctuaire de Cybèle ; voir Desbat, 1998) et à Bibracte, dans les maisons PC1, PC2 et des Grandes Forges (Meylan, 2005 ; Labaune, Meylan, 2011). En revanche, la présence de deux ailes symétriques de part et d'autre de la cour apparaît pratiquement sans équivalent, excepté dans la maison PC1 de Bibracte. Le bâtiment de La Sioutat se distingue également par son importante emprise au sol et par la présence d'une galerie extérieure, caractères qui ne l'apparentent qu'aux *domus* contemporaines de Vaison-la-Romaine (Liou, 1971 ; Goudineau, 1979) et de Bibracte (Meylan, 2005).

La vocation de l'édifice de La Sioutat n'est pas encore complètement établie. La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur la question depuis les années 1960 s'accordent pour l'interpréter comme une *villa* rurale. Or, plusieurs observations vont à l'encontre de ce point de vue.

Tout d'abord, le bâtiment occupe une position inhabituelle, sur un promontoire isolé, très dominant et à l'écart des terres agricoles, cas de figure pour l'instant inédit parmi les établissements ruraux de la région. D'autre part, l'accès à l'eau, essentiel dans le cadre d'une exploitation agricole, apparaît ici fortement contraint en raison de la profondeur de la nappe phréatique. L'approvisionnement quotidien ne pouvait se faire qu'à partir de sources situées au pied du promontoire, dont l'une apparaît encore aujourd'hui très abondante.

De plus, comme nous l'avons vu, la construction succède directement à un habitat aggloméré de la fin de l'âge du Fer sans hiatus apparent. La continuité se manifeste d'abord du point de vue stratigraphique. Ainsi, les niveaux de construction ou les sols des vides sanitaires du bâtiment à cour centrale s'adaptent strictement au modelé du terrain préexistant. Un autre argument peut être tiré de l'analyse stratigraphique du fossé FO1361. Aménagé, semble-t-il à la fin du 1^{er} s. ou au début du 1^{er} s. av. J.-C., il a fait l'objet d'un entretien régulier, marqué par des recreusements ou curages, dont le plus récent est d'époque augustéenne. Ce fait témoigne de la prégnance du parcellaire auquel appartient probablement cette structure. Un autre élément à prendre en compte est le respect des axes du bâti préexistant à l'époque romaine. Ainsi, un des murs de l'aile ouest double un alignement de trous de poteaux antérieur, dont la fonction nous échappe encore. De même, le mur de terrasse extérieur MR4044 reprend l'axe d'une des façades d'un bâtiment à cinq poteaux. Le même constat ressort de l'examen de la culture matérielle. En effet, celle-ci évolue sans heurt

tout au long du 1^{er} s. av. J.-C., la succession des assemblages étant parfaitement conforme à celle qui a été identifiée sur des sites proches comme Auch (Bach, Gardes, 2001-2002). Ces arguments excluent toute idée de rupture ou de hiatus chronologique et montrent, au contraire, que les structures antiques s'inscrivent, au moins partiellement, dans les cadres préexistants et respectent les axes de construction antérieurs.

Enfin, on doit insister sur le fait que la *domus* n'est pas isolée à cette époque. Le bâtiment à fondation en pierres sèches (bâtiment 2) pourrait, en effet, avoir perduré durant cette phase. Au-delà, les prospections conduites en dehors de la zone de fouille ont révélé plusieurs autres secteurs d'occupation sur le plateau, en particulier au sud-est du moulin moderne. Le diagnostic est confirmé par la découverte d'éléments matériels de cette époque dans la totalité des sondages positifs réalisés en 2006, à l'échelle du site. Ainsi, à l'arrière du rempart a été mise au jour une partie d'un sol aménagé en *tegulae*, associé à des résidus de mortier.

Ce bâtiment de prestige pourrait donc voir le jour dans un environnement « urbain ». Dans ces conditions quel statut lui accorder ? On peut d'ores et déjà le mettre en relation avec un personnage ou une famille influente et imprégnée de culture latine. Comme nous l'avons vu, en effet, il relève du modèle classique de la *domus* italique et a reçu une décoration parfaitement conforme aux canons esthétiques alors en vogue dans la péninsule italienne. Mieux, les parallèles les plus probants sont à rechercher dans la résidence d'Auguste sur le Palatin. En outre, son lieu d'implantation et ses volumes extérieurs, tels qu'ils peuvent être restitués, témoignent d'une volonté ostentatoire clairement affichée à l'échelle de la cité, le plateau dominant très largement Auch et une importante section de la vallée du Gers. La question de l'origine et surtout du rang social du propriétaire se pose donc avec acuité : membre de l'élite indigène romanisée ou cadre de l'administration romaine installé en Gascogne ? De ce point de vue, quelques pistes de réflexion peuvent déjà être explorées. Rappelons tout d'abord que le bâtiment prend place dans l'une des deux agglomérations indigènes les plus importantes du secteur. On doit d'ailleurs noter, de ce point de vue, que le choix s'est porté sur l'*oppidum* et non sur la ville voisine d'Auch, active dès le 1^{er} s. av. J.-C. et peut-être déjà chef-lieu de cité⁸. Un autre élément à noter est que les assemblages de mobiliers ne révèlent pas d'évolution sensible dans les manières de table. Certes, la vaisselle italique ou de type italique est plus présente à la fin du 1^{er} s. av. J.-C. Mais le poids des productions tournées ou modelées régionales dans le répertoire de la céramique de cuisine ou de table révèle un fort ancrage dans les traditions locales. Ces remarques trahissent, malgré le caractère novateur du bâtiment, un certain attachement au mode de vie traditionnel. Dans ces conditions, le propriétaire pourrait plutôt être considéré comme un indigène et, dans ce cas, comme l'un des principaux édiles de la cité.

8. La question de la relation entre les deux sites a déjà été évoquée ailleurs (Gardes *et al.*, 2012). Nous avons proposé de voir dans la Sioutat le site principal des *Ausci* au moins jusqu'à l'apparition d'Auch au 1^{er} s. av. J.-C. Dès lors, le poids politique des deux agglomérations semble progressivement s'inverser au profit d'Auch qui deviendra chef-lieu de cité à l'époque romaine. Il est intéressant de noter que le site de La Sioutat est abandonné au moment où la ville de plaine prend son essor, à partir de 30/40 apr. J.-C.

Ces caractéristiques montrent que le site de La Sioutat connaît une période d'acculturation architecturale durant la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C. Ce phénomène a déjà été observé sur d'autres agglomérations de hauteur de la région. Ainsi, sur le site de Vieille-Toulouse, cette phase est marquée par un réaligement des voies et la construction de bâtiments privés ou publics clairement inspirés de modèles italiens (Vidal, 2002, p. 110-111, Gardes, 2008). Il en va de même semble-t-il sur l'*oppidum* d'Esbérous à Éauze. Les prospections et sondages menés entre 1996 et 2002 ont montré que le site n'était pas abandonné à l'issue de la Conquête (Gardes, 2001b ; Gardes, 2010). Au contraire, les deux plateaux abritant l'agglomération accueillent des constructions maçonnées au moins dès le début du 1^{er} s. apr. J.-C., dont une probable infrastructure publique – peut-être liée à une source – située entre les deux promontoires⁹. Cette situation trouve des parallèles dans des agglomérations de Gaule centrale et surtout à Bibracte (Desbat *et al.*, 2002 ; Meylan, 2005, Bessière, Guichard, 2010). La parenté avec ce dernier site apparaît d'autant plus frappante

9. Cette phase d'urbanisation, marquée par l'apparition de l'architecture en dur dans des agglomérations indigènes, se retrouve ailleurs dans la région et en particulier dans des secteurs dépendants ou en relation avec la *Provincia* comme Millau (La Graufesenque) et peut-être Castres.

que la mutation concerne également l'habitat privé, avec l'émergence de vastes *domus* à cour centrale et richement décorées.

Cette phase de métissage « urbain » n'a pour l'instant été identifiée que sur de rares sites indigènes de Gaule interne, sans que l'on sache si cette situation est conforme à la réalité passée ou si elle traduit un état de la recherche. Il paraît d'ores et déjà légitime de s'interroger sur le statut des cités concernées. Ainsi, la mutation ne résulte-t-elle pas de relations privilégiées de ces peuples avec les autorités romaines ? Cette explication peut, bien entendu, être retenue dans le cas des Éduens, amis et fidèles alliés de Rome bien avant la Conquête. La question se pose en des termes différents dans le cas de Toulouse, la cité relevant de la *Provincia* au plus tard dès 105 av. J.-C. Quant aux Ausques, qui nous intéressent ici, ils font partie des rares cités à bénéficier du droit latin à date haute, c'est-à-dire au moins dès Auguste (Strabon, *Géographie*, IV, 2, 2). En outre, Pomponius Mela en fait le peuple le plus brillant des Aquitains (*Description de la terre*, livre III, 3, 2). Quoi qu'il en soit, cette politique de rénovation des centres urbains traditionnels, probablement promulguée par les élites locales, ne résista pas longtemps à la réforme augustéenne. La plupart de ces *oppida* furent, en effet, abandonnés entre 10 av. J.-C. et les années 30/40 apr. J.-C. au profit de villes de plaine, créées *ex nihilo* ou issues d'un noyau préexistant.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AFEAF	Association française pour l'étude de l'âge du Fer.
APRAV	Association pour la promotion de la recherche archéologique en Vaucluse.
ARALO	Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental.
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières.
<i>Bull. Gers</i>	<i>Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire & scientifique du Gers.</i>
CAG	<i>Carte archéologique de la Gaule.</i>
CUF	Collection des Universités de France.
DAF	<i>Documents d'archéologie française.</i>
EFR	École française de Rome.
MSAMF	<i>Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.</i>
MSH	Maison des sciences de l'homme.
SFECAG	Société française pour l'étude de la céramique en Gaule.
SPF	Société préhistorique française.
SRA	Service archéologique régional.

SOURCES ANTIQUES

POMPONIUS MELA

Description de la Terre, livre III, 3, 2.

STRABON

Géographie, texte établi et traduit par F. Lasserre, Tome II (livres III et IV), Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 242 p, 1966.

BIBLIOGRAPHIE

AUBAS M.

1934 : « Monographie de la commune de Roquelaure », *Bull. Gers*, 34, p. 78-80.

ARRAMOND J.-C., REQUI C., VIDAL M.

2004 : « Les recherches anciennes et les fouilles en cours sur les sites de Vieille-Toulouse, Toulouse-Estarac et Toulouse Saint-Roch, aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. », in VAGINAY M., IZAC-IMBERT L. (DIR.), *Les Âges du Fer dans le Sud-Ouest de la France, Actes du XXVIII^e colloque de l'AFEAF, Toulouse, 20-23 mai 2004*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 14/1), p. 385-409.

ARRAMOND J.-C., REQUI C.

2006 : *Toulouse : Métro, ligne B, Caserne Niel*. Document final de synthèse de fouilles archéologiques, Toulouse, SRA Midi-Pyrénées, 2 vol.

AUPERT P., MONTURET R.

2001 : *Saint-Bertrand-de-Comminges - II - Les Thermes du forum*, Pessac, Fédération Aquitania (coll. Études d'archéologie urbaine), 333 p.

BACH S., GARDES PH.

2001-2002 : « Un secteur d'*Augusta Auscorum* : des origines de la ville au IV^e s. p.C. », *Aquitania*, XVIII, p. 79-110.

BALDASSARRE I., PONTRANDOLFO A., ROUVERET A., SALVADORI M.

2006 : *La Peinture romaine : de l'époque hel-*

lénistique à l'Antiquité tardive, Arles, Actes Sud, 399 p.

BALMELLE C.

1992 : « L'habitat urbain dans le Sud-Ouest de la Gaule romaine », in COLLECTIF, *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie, Actes du 2^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 6), p. 335-364
 1996 : « La maison romaine en Aquitaine », in *La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines, Actes du colloque d'Avignon, 11-13 novembre 1994*, Avignon, APRAV (coll. Documents d'archéologie vauclusienne, 6), p. 17-127.

BAQUÉ Z.

1940 : « Des pagi celtibères aux régions géographiques », *Bull. Gers*, 41, p. 248.

BARBET A.

1983 : « La diffusion du III^e style pompéien en Gaule (deuxième partie) », *Gallia*, 41, p. 111-165.
 2009 (2^e éd.) : *La Peinture murale romaine : les styles décoratifs pompéiens*, Paris, Picard, 286 p.
 2008 : *La Peinture murale en Gaule romaine*, Paris, Picard, 391 p.

BARRANDON N.

2006 : « L'affirmation des élites indigènes

en Hispanie septentrionale à l'époque républicaine », *Salduie*, 6, p. 161-183.

BATZ CH. DE

1897 : « Jean-François de Montégut et les antiquités de Roquelaure », *Revue de Gascogne*, 38, p. 5-12.

BENQUET L., GARDES PH.

2008 : « Les dernières phases d'occupation de l'oppidum de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne) », *Actes du congrès de la SFECAG Escala-Empúries, 1^{er}-4 mai 2008*, Marseille, SFECAG, p. 535-552.

BESSIÈRE F., GUICHARD V.

2010 : « Chronique des recherches sur le Mont Beuvray 2006-2008 », *Revue archéologique de l'Est*, 59, p. 211-239.

BOUDET R.

1987 : *L'Âge du Fer récent dans la partie méridionale de l'estuaire girondin (du V^e au I^{er} s. avant notre ère)*, Périgueux, Vesuna (coll. Archéologies, 2), 254 p.

BUCHSENSCHUTZ O., NIAUX R., QUINN D., FLOUET J.-L., VITALI D., ZWALD V., RICHARD H., GRUEL K., GRAN-AYME-RICH J., SZABO M., DOMINGUEZ-ARRANZ A., BOYER F., MEYLAN F., SCHUBERT F., RALSTON I.B.M.

1998 : « L'organisation spatiale de l'oppidum », *Gallia*, 55, 1998, p. 18-48.

CANTET M.

1975 : « Le puits funéraire de Saint-Jean

- de Castex à Vic-Fezensac (Gers) », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, LX-VIII, p. 5-42.
- 1988 : « Les céramiques protohistoriques de la Sioutat à Roquelaure (Gers) », *Actes de la neuvième journée des archéologues gersois*, Auch, Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, p. 4-16.
- 2000 : « Éléments du second âge du Fer dans le quartier de Mathalin à Auch », *Actes de la XXI^e journée des archéologues gersois*, Auch, Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, p. 17-42.
- CANTET M., PÉRÉ A.**
1962 : « Les fouilles du plateau de la Sioutat à Roquelaure », *Bull. Gers*, 63, p. 310-311.
1963a : « Les fouilles du plateau de la Sioutat à Roquelaure », *Bull. Gers*, 64, p. 171-203.
1963b : « Les fresques gallo-romaines de La Sioutat à Roquelaure (Gers) », *19^e congrès régional des fédérations des Sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Moissac, 5-6 mai 1963*, Albi, Ateliers professionnels et d'apprentissage de l'orphelinat Saint-Jean, p. 25-32.
1963c : « Fresques de la Sioutat », *Bull. Gers*, 64, p. 349-358.
- CORTES I., VICENTE A., GUITART I DURAN J.**
2010 : « La Arqueología de la casa romana en Cataluña », *Bollettino di Archeologia on line*, I, Volume speciale, p. 34-49.
- CROUZEL F., KIEKEN M., PARIS J.-P.**
1973 : « Notice explicative de la carte géologique de France », *Feuille d'Auch*, n° 981, Orléans, BRGM, 12 p.
- DESBAT A., MEYLAN F., PAUNIER D.**
2002 : « Les premiers habitats romanisés en Gaule du Centre-Est : un témoignage de l'aristocratie indigène ? », in GUICHARD V., PERRIN F. (DIR.), *L'Aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (I^{er} s. avant J.-C. - I^{er} s. après J.-C.)*, Actes de la table ronde de Bibracte, juin 1999, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray (coll. Bibracte, 5), p. 271-287.
- DESBAT A.**
1998 : « Nouvelles recherches à l'emplacement du prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle : premiers résultats », *Gallia*, 55, 1998, p. 237-277.
2004 : « Nouvelles données sur les origines de Lyon et sur les premiers temps de la colonie de *Lugdunum* », in RUIZ DE ARBULO J. (DIR.), *Simulacra Romae I*, Tarragone, El Médol, p. 201-221.
- FOUET G.**
1970 : « Vases gaulois de la région toulousaine », *Gallia*, XXVIII, p. 11-13.
- GARDES PH.**
1990 : *Les Structures d'habitat de plein air du Bronze final au début de l'Empire romain entre Garonne et Ebre*, DEA, Université de Bordeaux-III, 110 p.
- 2001a : « Habitat, territoires et évolution sociale en Aquitaine durant le dernier millénaire av. J.C. » in BERROCAL-RANGEL L., GARDES PH. (DIR.), *Entre Celts e iberos, las poblaciones protohistóricas de las Galias e Hispania*, Madrid, Casa de Velázquez, Real Academia de Historia, p. 117-135.
2001b : *Éauze-Esbérous*, Rapport de sauvetage urgent, SRA Midi-Pyrénées, 38 p.
2002a : « Auch à la fin de l'âge du Fer : essai de carte archéologique », in GARDES PH., COLLÉONI F., COSTES A., KOUPLIANTZ L., PETIT C., TRANIER E. et R., Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du Fer dans le Gers et ses marges, DFS de prospection thématique, SRA Midi-Pyrénées, tome I : p. 114-128.
2002b : « Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne : pour une confrontation des sources », in GARCIA D., VERDIN FL. (DIR.), *Territoires celtiques : espaces ethniques et territoires des agglomérations proto-historiques d'Europe occidentale*, Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF, Martignes, 1^{er}-4 juin 2000, Paris, Errance, p. 48-66.
2006 : *Roquelaure, la Sioutat (Gers)*, Rapport de sondages archéologiques programmés, SRA Midi-Pyrénées, 118 p.
2008 : « Une maison d'époque républicaine à Vieille-Toulouse », *Archéopages*, 23, p. 80-81.
2010 : « L'oppidum d'Esbérous à Éauze (Gers) : bilan des recherches récentes et perspectives », *MSAMF*, LXIX.
- GARDES PH., COLLÉONI F., COSTES A., KOUPLIANTZ L., PETIT C., TRANIER E. ET R.**
2002 : *Oppida, formes de l'habitat et culture matérielle du deuxième âge du Fer dans le Gers et ses marges*, DFS de prospection thématique, SRA Midi-Pyrénées, tome I : 248 p., tome II : 179 p.
- GARDES PH., DURAND F., LEMAIRE A., ONÉZIME O., RUZZU F.**
2007 : *La Sioutat (Roquelaure, Gers)*, Rapport de sondage archéologique, SRA Midi-Pyrénées, 72 p.
- GARDES PH., DURAND F., LEMAIRE A., LOTTI P., ONÉZIME O., RUZZU F.**
2008 : *La Sioutat (Roquelaure, Gers)*, Rapport de fouille archéologique programmée, SRA Midi-Pyrénées, 84 p.
- GARDES PH., LEMAIRE A.**
2009 : *Roquelaure (Gers), la Sioutat*, Rapport de fouille intermédiaire, SRA Midi-Pyrénées, 142 p.
- GARDES PH., LEMAIRE A., LE DREFF T.**
2013 : « L'oppidum de la Sioutat à Roque-
laure (Gers), citadelle des Ausques », *Actes du XXXV^e colloque de l'AFEAF, Bordeaux, 2-5 juin 2011*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 30), p. 219-246.
- GARDES PH., LEMAIRE A., LE DREFF T.**
2011 : *La Sioutat (Roquelaure, Gers)*, Rapport de fouille triennuel, SRA Midi-Pyrénées, 526 p.
- GARDES PH., LEMAIRE A., LE DREFF T., LOTTI P.**
2012 : « Auch, les errances d'une cité antique », *Archéologia*, 502, p. 22-38.
- GARDES PH., LOTTI P.**
2012 : « Le forum d'Auch : premières données archéologiques », in BOUET A., *Le Forum en Gaule*, Bordeaux, Ausonius, p. 65-88.
- GARMY P.**
1992 : « Tradition et nouveautés dans les cadres de la vie urbaine au début de l'Empire romain », in COLLECTIF, *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie*, Actes du 2^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 6), p. 223-235.
- GASSNER V., JILEK S., LADSTÄTTER S.**
2003 : « Am Rande des Reiches : die Römer in Österreich », in WOLFRAM H. (DIR.), *Österreichische Geschichte 15 v. Chr.-378 n. Chr. (Wien 2002)*, Wien, Ueberreuter, p. 63-70.
- GOUDINEAU CHR.**
1979 : *Les Fouilles de la maison du Dauphin : recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XXXVII), vol. 1, 325 p.
- GOUDINEAU CHR.**
1998 : « Vaison-la-Romaine a-t-elle usurpé son nom ? », in GOUDINEAU CHR., *Regards sur la Gaule*, Errance, p. 333-343.
- GOUDINEAU CHR., PEYRE CHR.**
1993 : *Bibracte et les Éduens : à la découverte d'un peuple gaulois*, Paris, Errance, 208 p.
- HÉBERT J.-C.**
1987 : « Découvertes de surface sur l'oppidum de la Sioutat (Roquelaure) », *Actes des septième et huitième journées des archéologues gersois*, Auch, Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, p. 44-68.
- LABAUNE Y., MEYLAN F.**
2011 : « Bibracte et Autun au début de l'époque romaine : pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture », in REDDÉ M. ET AL. (DIR.), *Aspects de la*

romanisation dans l'Est de la Gaule, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont Beuvray (coll. Bibracte, 21), p. 105-128.

LABROUSSE M.

1962 : « Informations archéologiques », *Gallia*, 20, p. 547-609.

1964 : « Informations archéologiques, circonscription de Toulouse », *Gallia-Informations*, p. 427-472.

1968 : « Informations archéologiques, circonscription de Midi-Pyrénées », *Gallia-Informations*, p. 515-557.

1970 : « Informations archéologiques, circonscription de Midi-Pyrénées », *Gallia-Informations*, p. 397-437.

1972 : « Informations archéologiques, circonscription de Midi-Pyrénées », *Gallia-Informations*, p. 469-510.

1974 : « Informations archéologiques » *Gallia*, 32, p. 453-500.

1980 : « Informations archéologiques », *Gallia*, 38, p. 463-505.

LAFON X.

2006 : « Urbanisation en Gaule romaine », in PAUNIER D. (DIR.), *La Romanisation et la question de l'héritage celtique, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont Beuvray (coll. Bibracte, 12/5), p. 65-80.

LAMBERT P.

1990 : « Un sondage archéologique sur l'oppidum de Sos (Lot-et-Garonne) », in LAPART J., *Actes de la 12^e journée des archéologues gersois tenue à Éauze en 1990*, Auch, Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, p. 21-40.

LAPART J.

1985 : *Les Cités d'Auch et d'Éauze de la conquête romaine à l'indépendance vasconne (56 avant J.-C., VII^e siècle après J.-C.) : enquête archéologique et toponymique*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, tome I, 412 p., tome II, 425 p.

LAPART J., PETIT C.

1993 : *Le Gers*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. CAG, 32), 354 p.

LARRIERE-DÜLER M.

1973 : « Les puits funéraires de Lectoure », *MSAMF*, 38, p. 9-67.

1980 : « Les origines - II - L'Époque gallo-romaine, » in BORDES M. (DIR.),

Histoire d'Auch et du pays d'Auch, Roanne, Horvath, p. 26-40.

LIOU B.

1971 : « La maison au dauphin à Vaison-la-Romaine », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 115^e année, n° 2, p. 286-301.

MEYLAN F.

2005 : *Les Influences romaines dans l'architecture et l'urbanisme de l'oppidum de Bibracte (Mont-Beuvray)*, Thèse de doctorat, Dijon, Université de Bourgogne, volume I, 243 p.

MOHEN J.-P.

1980 : *L'Âge du Fer en Aquitaine du VIII^e au III^e siècle avant Jésus-Christ*, Paris, SPF (coll. Mémoires de la SPF, 14), 339 p.

PASSELAC M.

1986 : « Le centre de production de Bram », in BEMONT C., JACOB J.-P. (DIR.), *La Terre sigillée gallo-romaine, lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations*, Paris, éd. de la MSH (coll. DAF, 6), p. 48-51.

1993 : « Céramique présigillée sud-gauloise », in PY M. (DIR.), *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques en Méditerranée nord-occidentale : VI^e s. av. n. è.- VI^e s. de n. è.*, Provence, Languedoc, Ampurdan, Lattara, 6, Lattes, ARALO, p. 532-535.

2007 : « Imitations et fabrications de céramiques fines de type italique en Languedoc occidental et Roussillon à la période tardo-républicaine et au début de l'Empire », in ROCA ROUMENS M., PRINCIPAL-PONCE J., *Les imitations de vaixella fina importada a la Hispania Citerior*, Tarragona, Institut Català d'Arqueologia Clàssica (coll. Sèrie Documenta, 6) p. 17-45.

PAVOLINI C.

1990 : « Les lampes romaines en Gaule aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. », in DUVAL A., MOREL J.-P., ROMAN Y. (DIR.), *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux I^{er} et II^e siècles avant J.-C., confrontations chronologiques : Actes de la table ronde de Valbonne (11-13 novembre 1986)*, Paris, éd. du CNRS, p. 99-112.

PY M. (DIR.)

1993 : *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques en Méditerranée nord-occidentale : VI^e s. av. n. è.- VI^e s. de n. è.*, Provence, Languedoc, Ampurdan, Lattara, 6, Lattes, ARALO, 622 p.

SABLAYROLLES R. (DIR.)

2001-2002 : « *Lugdunum* des Convènes (St-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, Haute-Garonne) : acquis récents de la recherche (1992-2002) », *Aquitania*, XVIII, p. 29-77.

SAINT-MARTIN G.

1982 : *L'Histoire, la vie à Roquelaure, près d'Auch : village de Gascogne*, Auch, Saint-Martin, 319 p.

SANTOS RETOLAZA M.

1991 : « Distribución y evolución de la vivienda urbana tardorepublicana y altoimperial en Ampurias », in *La Casa urbana hispanorromana, Actes du congrès de Saragosse, 16-18 nov. 1988*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, p. 19-43.

SANTROT M.-H., SANTROT J.

1979 : *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, Paris, éd. du CNRS, 266 p.

SCHAAD D., VIDAL M.

1992 : « Origines et développement urbain des cités de Saint-Bertrand-de-Comminges, d'Auch et d'Éauze », in COLLECTIF, *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie, Actes du 2^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 6), p. 211-221.

SIMIONI S.

2009 : « Saint-Bertrand-de-Comminges : la capitale d'un peuple à la fin de l'âge du Fer ? », *Les Gaulois sont dans la ville, Actes du XXXII^e colloque de l'AFEAF*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 441-453.

VICENTE REDÓN J. D., PUNTER

GOMEZ M. P., ESCRICHE J. C.

1991 : « La Caridad (Caminreal, Teruel) », in *La Casa urbana hispanorromana, Actes du congrès de Saragosse, 16-18 nov. 1988*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, p. 81-129.

VIDAL M.

2002 : « Le site et ses vestiges », in PAILLER J.-M. (DIR.), *Tolosa : nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 281), p. 102-118.

VIPARD P.

2007 : « Maison à péristyle et élites urbaines en Gaule sous l'Empire », *Gallia*, 64, p. 227-277.